



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE



RAPPORT

sur les CONCOURS EXTERNE CONCOURS INTERNE TROISIEME CONCOURS

ANNEE 2008

Présenté par Martine LOMBARD

Présidente des jurys

ÉCOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION

1, rue Sainte Marguerite - F - 67080 Strasbourg Cedex - Tél. + 33 (0)3 88 21 44 44 - Fax. + 33 (0)3 88 21 44 59

2, avenue de l'Observatoire - F - 75272 Paris Cedex 06 - Tél. + 33 (0)1 44 41 85 00 - Fax. + 33 (0)1 44 41 85 29

www.ena.fr

Après des mois consacrés à la conduite des concours (de fin avril à la mi-juillet pour la préparation des sujets des épreuves écrites, de septembre à octobre pour les corrections des écrits, d'octobre à décembre pour les épreuves orales), la tentation de l'autosatisfaction est nécessairement forte pour les jurys (et leur président).

Le mouvement naturel va en effet au sentiment du devoir accompli : une fois de plus, en 2008, les concours se sont déroulés sans aucun incident et ont permis aux jurys de sélectionner avec rigueur 80 futurs hauts fonctionnaires qui leur sont apparus de grande qualité.

Cette réussite est due prioritairement à l'efficacité et au dévouement tout à fait remarquables des services de l'ENA, notamment de l'ancien directeur des études, M. Renaud Dorandeu, de la responsable du service des concours et examens, Mme Michèle Bornert, de son adjointe, Mme Aline Vacca Araneda, et de ses collaborateurs, outre le soin qu'en a fréquemment pris le directeur de l'Ecole lui-même, toujours dans le respect de l'indépendance des jurys.

Alors même que l'excellente équipe du service des concours et examens a été récemment renouvelée, qu'elle dispose à Strasbourg de locaux d'une étroitesse un peu étonnante et qu'il lui faut organiser des déplacements à répétition entre Strasbourg et Paris, ce service gère les concours avec une rigueur totale, une précision sans faille et une disponibilité qui doivent être tout particulièrement saluées. Notre reconnaissance lui est très forte. Les surveillants auxquels il est fait appel sont aussi d'une amabilité éprouvée.

Il reste possible de s'étonner de ce que la plupart des réunions de coordination des jurys soient organisées par l'ENA ailleurs qu'à son siège, dans les superbes locaux dont l'Ecole dispose à Paris (avenue de l'Observatoire). Ce choix s'explique sans doute par la composition fortement parisienne des jurys et par la plus grande facilité, en outre, à se rendre à Paris qu'à Strasbourg à partir des différentes régions de France où résident d'autres membres des jurys.

La même explication - la résidence à ce jour très majoritairement parisienne des candidats admissibles - vaut sans doute pour le choix, encore plus discutable par certains aspects, d'organiser toutes les épreuves orales à Paris. Les candidats provinciaux, déjà minoritaires pour des raisons sur lesquelles on reviendra, en subissent un handicap supplémentaire puisqu'ils doivent trouver provisoirement une résidence à Paris, ou y organiser des déplacements tous les deux ou trois jours avec livres, cours, ordinateur et autres bagages pour passer ces épreuves selon un calendrier très resserré. Sans doute l'organisation d'épreuves orales (et non pas seulement écrites) dans les différents centres de province serait-elle lourde à gérer pour l'Ecole et les jurys. Elle serait cependant plus équitable.

Je tiens à rendre aussi un tout particulier hommage à la disponibilité des assesseurs, membres permanents des trois jurys, M. Christian Sabbe et M. Alain Larangé. Leur compétence ainsi que leurs qualités humaines, rayonnantes tout au long de nos travaux, ont été un grand atout.

Il faut aussi souligner l'apport de tous les membres des jurys et des correcteurs, notamment la valeur ajoutée très appréciée des autres membres des jurys du troisième concours, puis du concours interne et enfin du concours externe pour l'épreuve d'entretien. Nous avons formé des équipes renouvelées à chaque fois dans leur composition mais toujours attentives, respectueuses, je le crois, des candidats, cherchant autant que possible à leur permettre de révéler la richesse de leur personnalité, quitte à faire apparaître aussi parfois leurs points de faiblesse (tout en essayant de gérer aussi au mieux nos propres limites), chacun se consacrant en tout cas à ce travail d'écoute et de dialogue avec beaucoup de conscience.

Que tous et toutes en soient ici très vivement remerciés.

*

Ce sentiment de mission accomplie dans le cadre de l'organisation actuelle des concours ne saurait pour autant nous aveugler.

Avons-nous réellement rempli la mission prioritaire que les fondateurs de l'Ecole lui avaient donnée ? Avons-nous assuré la démocratisation du recrutement de la haute fonction publique tout en veillant à sa qualité ?

La réponse est hélas encore négative en l'état.

Non pas que cet objectif n'ait été constamment à l'esprit des membres des jurys des concours d'entrée ainsi que de la direction et des services de l'Ecole, mais parce que l'organisation même des concours ne permet pas suffisamment de l'atteindre, surtout pour le concours externe et le troisième concours, alors que la situation est moins insatisfaisante pour le concours interne.

Cette réponse négative n'est pas nouvelle. Elle est malheureusement étayée par les chiffres ressortant des rapports des présidents des jurys de toutes les années précédentes, même si les conclusions en sont souvent tirées sur un ton plus optimiste ou feutré à cet égard.

Cette constance dans les constats (I) justifierait une profonde réforme des concours outre, à tout le moins, des ajustements nécessaires dans tous les cas (II). Les commentaires sur les épreuves, écrites puis orales, sont conçus pour permettre aux formateurs et aux futurs candidats de mieux s'y préparer en l'état, avant toute réforme (III).

I – Observations générales (1) : les constats

L'observation en 2008 à peu près comme auparavant des limites de l'ouverture du recrutement (A) conduit à constater la nécessité d'une réforme pour tenter de se rapprocher de l'objectif même qui avait présidé à la création de l'ENA (B).

1 - L'objectif de qualité dans le recrutement est, à tout le moins, atteint.

Le niveau des candidats est apparu comme globalement bon et même parfois excellent, et cela pour les trois concours (sans la sensible différence de niveau qui a pu autrefois être signalée entre le concours externe et les autres). Il est certes inégal à l'écrit, certains correcteurs se plaignant de corriger parfois des copies de candidats qui ne s'étaient visiblement pas préparés pour ces épreuves. Ceux des membres des jurys qui ont eu le privilège d'écouter les candidats admissibles ont cependant pu constater que, peut-être du fait de la sélection déjà opérée à ce stade, il était fréquemment un véritable plaisir de découvrir parmi les candidats des personnalités souvent fortes, riches d'expériences diverses, aptes à se remettre en cause, certes

apparemment peu rebelles, a-t-il été regretté par certains membres des jurys (mais l'épreuve de « grand oral » n'est peut-être pas le moment idéal pour en faire montre), le plus souvent modestes malgré parfois une impressionnante accumulation de diplômes, constructives, plus ouvertes sur le monde que ce que nous pensons avoir été au même âge.

Les 80 places ouvertes furent facilement pourvues. Compte tenu de la qualité des candidats admissibles, il eût été possible d'en recruter davantage sans prendre de risques inconsidérés. C'est ce que traduit la décision prise par les jurys d'établir une liste complémentaire pour chaque concours.

La sélectivité des concours reste en effet forte :

- 865 candidats admis à concourir, 553 candidats présents à la première épreuve pour 40 places au concours externe,
- 424 candidats admis à concourir, 311 candidats présents à la première épreuve pour 32 places au concours interne,
- 99 candidats admis à concourir, 70 candidats présents à la première épreuve pour 8 places au troisième concours.

Il faut tout de même souligner que le nombre des candidats présents pour le 3ème concours est le plus bas depuis sa création en 1991. La difficulté de ce concours à trouver son équilibre se confirme.

Pour autant, la possibilité d'accès à l'ENA pour des hommes et des femmes disposant d'expériences diversifiées ne devrait pas être supprimée. Les membres du jury du 3ème concours qui ont entendu les candidats pour l'admission peuvent en effet en témoigner : **la personnalité des candidats du troisième concours, forgée au long de parcours parfois étonnants, est d'une originalité dont il serait dommage que la haute fonction publique se prive.**

Le nombre de candidats au concours interne présents en 2008 est certes inférieur à ce qu'il était depuis 2003 mais il est sensiblement plus élevé que de 1989 à 2002 inclus, alors même que le nombre de places ouvertes au concours interne était à cette époque bien supérieur.

Aussi l'idée longtemps véhiculée, du fait du faible nombre de candidats au concours interne pendant une quinzaine d'années, selon laquelle son niveau serait inférieur à celui du concours externe, doit être abandonnée. Les membres des jurys n'ont globalement pas relevé de différence sensible entre les uns et les autres, sinon une maturité dans l'ensemble supérieure des candidats du concours interne. **Tout en assurant une meilleure ouverture sociale, le concours interne est aujourd'hui d'un niveau équivalent à celui du concours externe.**

Le nombre de candidats au concours externe est aussi inférieur à ce qu'il était depuis 2001.

Il paraît naturel que certains aient renoncé à se porter candidats en tirant les conséquences de la réduction continue du nombre de places ouvertes au concours depuis cette date (de 60 en 2001 à 40 en 2007 et 2008 pour le concours externe). Il avait été observé de même dans les années 80 et 90 que les fluctuations du nombre de candidatures accompagnent les mouvements d'extension ou de réduction du nombre de postes, mais toujours avec un temps

de retard puisque la préparation du concours est une entreprise de longue haleine. Il est d'autant plus important de stabiliser autant que possible le nombre de places ouvertes aux différents concours.

Le nombre de candidats au concours externe est cependant supérieur à l'étiage atteint en 2000 par exemple, alors même que le nombre de places offertes au concours était alors supérieur de moitié (60 en 2000).

Le chiffre de 553 candidats présents à la première épreuve du concours externe et même celui des candidats présents jusqu'à la dernière épreuve doivent cependant être relativisés car nombre de candidats ont semblé ne venir, épreuve après épreuve, que pour faire acte de présence et quitter la salle au bout d'une heure, c'est-à-dire dès qu'ils y sont autorisés, en rendant copie blanche ou une simple ébauche de copie. Une petite cinquantaine de candidats a ainsi obtenu une note comprise entre 0 et 3 sur 20 à chacune des épreuves. Ce phénomène semble n'être pas nouveau et il est spécifique au concours externe. Autant il est naturel que des candidats déroutés par un sujet abandonnent, autant il est étrange de voir certains procéder à ce jeu chaque jour, jusque et y compris la 5^{ème} épreuve. Il serait bon de tenter de savoir ce qui motive leur comportement répété, afin de remédier à cette anomalie, d'autant que ceux qui se livrent à cette gesticulation gênent les vrais candidats.

2 - Les femmes réussissent un peu mieux que les hommes aux épreuves écrites mais fort inégalement à l'oral.

Le fait que 31 des 80 élèves admis à l'ENA en 2008 soient des femmes, soit 38%, constitue certes un sensible progrès par rapport aux 10% des années 70, aux 20% des années 80 et aux 30% de la fin des années 90, ainsi qu'une légère progression par rapport aux deux années précédentes. La situation reste cependant contrastée, comme souvent par le passé, entre le concours externe, le concours interne et le troisième concours, du moins pour les épreuves orales.

C'est pour chacun des trois concours que les femmes réussissent même mieux que les hommes les épreuves d'admissibilité en 2008. En revanche les jeunes femmes, qui constituent 48% des admissibles au concours externe, ne sont plus que 40% des admis à l'issue des épreuves orales. Cet écart de résultats à l'oral n'apparaît pas de la même façon au concours interne et au troisième concours.

CONCOURS EXTERNE

Admises à concourir	401 femmes / 865 candidats	46,36 %
Présentes à la première épreuve	242 femmes / 553	43,76 %
Admissibles	39 femmes / 80	48,75 %
Admises	16 femmes / 40	40,00 %

CONCOURS INTERNE

Admises à concourir	148 femmes / 424	34,90 %
Présentes à la première épreuve	106 femmes / 311	34,08 %
Admissibles	22 femmes / 64	34,37 %
Admises	12 femmes / 32	37,50 %

TROISIEME CONCOURS

Admises à concourir	29 femmes / 99	29,29 %
Présentes à la première épreuve	21 femmes / 70	30,00 %
Admissibles	6 femmes / 16	37,50 %
Admises	3 femmes / 8	37,50 %

Il est dérangeant que cet écart sensible de réussite entre les hommes et les femmes apparaisse au concours externe à l'oral, c'est-à-dire à un moment où par nature la différence se voit entre les candidats et les candidates.

Si seulement 16 femmes admissibles sur 39 ont été admises au concours externe, pour 24 hommes admis sur 41 admissibles, pourrait-on cependant tenter de l'expliquer par le fait que, en réalité, c'est dès les épreuves écrites que seules 16 femmes sur les 80 admissibles avaient obtenu des résultats les situant dans la première moitié du classement (et par la maladie d'une candidate admissible qui n'a pu se présenter aux oraux) ? L'explication rencontrerait cependant des limites car les résultats de l'admission sont loin d'être la pure reproduction du classement des épreuves écrites.

Ces différences à l'oral doivent conduire à s'interroger sur les attentes des jurys autant que sur les performances des candidates. Sans doute les constats d'un livre tel que celui d'Elena Gianini Belotti (« du côté des petites filles », 1^{ère} ed. en 1973) ou ceux plus récents d'études suédoises montrant que les garçons sont, dès l'école primaire, plus couramment interrogés et mis en confiance à l'oral que les petites filles, invitées à se tenir discrètement dans la réserve, sont-ils transposables à la France. Dans la pratique, la moyenne des notes attribuées aux uns et aux autres a en réalité été identique à l'épreuve d'entretien mais leur dispersion très différente, les fréquentes meilleures notes des hommes étant statistiquement compensées par le fait qu'ils ont aussi obtenu parfois les plus basses, comme s'ils étaient moins contents que les candidates, et cela dans les deux sens. Le sentiment persistant est tout de même qu'il est difficile pour les candidates du concours externe de trouver un juste équilibre aux yeux des membres du jury, entre l'excès de timidité, défaut le plus fréquemment perçu, mais aussi parfois le reproche inverse d'un autoritarisme, comme si le jury craignait que le premier défaut soit en quelque sorte surcompensé.

Cette difficulté mériterait d'être traitée spécifiquement, tant dans la formation des membres des jurys que dans celle des candidates par les centres de préparation, sauf à attendre quelques décennies encore pour qu'elle soit résolue en amont, dans la façon de s'adresser aux unes et aux autres dès les premières années de la vie.

Ces différences entre l'écrit et l'oral ne s'observent que pour le concours externe alors que les résultats des hommes et des femmes à l'oral sont plus homogènes, voire s'inversent, pour le concours interne et pour le troisième concours. Sans doute, après quelques années d'expérience professionnelle, les femmes sont-elles mises en confiance à l'oral autant que les hommes. Ce constat est cependant compensé par le fait que la proportion des femmes parmi les candidats diminue fortement au fil des années. Le déséquilibre dans la répartition des charges familiales semble en effet prendre alors le relais du handicap de déficit de confiance qu'elles n'ont plus, pour provoquer finalement la même persistance des inégalités. Elle pourrait expliquer que **la progression sur le chemin de la parité stagne. Une régression s'observe même depuis les 44% de 2005.**

Il faut enfin avoir la franchise d'observer, au vu des résultats statistiques depuis 2002, que l'évolution vers la parité est plus nette lorsqu'une femme préside les jurys, comme en 2002, 2005 et 2008. Il est d'autant plus dommage que ce ne soit le cas qu'une année sur trois.

3 – Les différents centres de préparation à l'ENA jouent des rôles très contrastés dans le recrutement de la haute fonction publique.

a) Sciences Po Paris a certes perdu son quasi monopole mais conserve une place prédominante pour la réussite au concours externe.

37 (ou 38 ?¹) sur 80 des élèves entrés à l'ENA à l'issue des concours 2008 sont passés par la rue Saint-Guillaume à Paris : 31 des 40 candidats reçus au concours externe, 6 des 32 candidats reçus au concours interne, aucun des 8 candidats reçus au troisième concours. Sciences Po Paris, dont le master affaires publiques fonctionne de fait comme une préparation ENA, avant même l'année supplémentaire consacrée éventuellement à cette préparation, a ainsi une place majeure dans l'accès à la haute fonction publique via le concours externe de l'ENA, même si son influence est légèrement décroissante.

L'importance de la proportion des candidats passés par Sciences Po Paris (souvent après d'autres formations) pour être reçus au concours externe n'est en rien nouvelle. Elle décline même en réalité depuis quelques années puisque, par exemple, selon les rapports successifs des présidents des jurys, 57 sur 60 des candidats reçus au concours externe en 2001 étaient passés par la rue Saint-Guillaume, 40 sur 48 en 2004 et 38 sur 45 en 2006, pour 31 sur 40 en 2008. Sciences Po Paris est ainsi passée du score de plus de 90% des reçus qu'elle affichait couramment à celui –certes toujours pour le moins important- de presque 80% des reçus au concours externe.

Aujourd'hui encore, c'est bien un atout majeur pour les candidats que d'être passés par la rue Saint-Guillaume à un moment ou un autre de leur formation, à la fois parce que celle-ci est de

¹ Sciences Po revendique également la réussite au concours externe d'une polytechnicienne passée par la Prépa Paris I-ENS, qui s'était probablement inscrite aussi rue Saint-Guillaume mais sans que sa notice porte aucune mention d'études qu'elle y aurait faites

grande qualité et aussi pour d'autres raisons liées à la spécificité des attentes des jurys des concours ENA, sur lesquelles il faudra revenir (cf B ci-dessous).

Il est fréquent d'être reçu au concours externe de l'ENA avec le seul diplôme de Sciences Po, éventuellement prolongé par sa prép. ENA.

14 candidats reçus au concours externe fin 2008 (sur 40) avaient le diplôme de Sciences Po Paris pour tout bagage, ou ce diplôme lié à un diplôme d'une université étrangère puisque la formation de Sciences Po, dorénavant de 5 ans, comporte obligatoirement une année d'études à l'étranger. Cette dernière est fréquemment accomplie dans les meilleures universités tant en Europe qu'aux Etats-Unis. Elle apporte une ouverture d'esprit très appréciable. L'allongement des études à Sciences Po de 3 à 5 ans a permis aussi l'insertion de stages pendant la durée de la scolarité qui sont autant d'expériences enrichissantes. Une telle formation se suffit à elle-même pour très bien réussir le concours externe d'entrée à l'ENA au point que le jury a pour une part fonctionné comme celui du master affaires publiques de Sciences Po, entendant 62 de ses diplômés sur 80 admissibles.

Ce constat de la réussite des étudiants uniquement diplômés de Sciences Po n'est pas non plus nouveau. Pour citer les rapports des présidents de jurys faisant apparaître spécifiquement cette donnée, c'était déjà le cas de 20 candidats admis sur 55 en 2001 et de 18 candidats admis sur 50 en 2003 par exemple, ce qui semble témoigner d'une certaine constance de cette proportion d'un tiers environ de Sciences Po « sec » (comme disent ses étudiants) parmi les reçus au concours externe d'entrée à l'ENA (le rapport du président des jurys de 2007 ne décomptait cependant que 6 admis sur 41 ayant suivi le cursus complet de Sciences Po Paris, alors même qu'ils étaient 32 sur 41 à être passés par la rue Saint-Guillaume).

Comme chaque année, un nombre encore plus élevé de reçus ont suivi le cursus de Sciences Po parallèlement à d'autres études, ou après celles-ci, le plus souvent en ne faisant que terminer leur formation par deux années rue Saint-Guillaume.

En 2008 16 candidats reçus au concours externe sur 40 ont suivi la fin du cursus master affaires publiques de Sciences Po sur deux ans, après d'autres études, un autre reçu ayant fait l'IEP de Paris bien des années auparavant avant de poursuivre ses études ailleurs.

Ces candidats avaient en outre fait les études suivantes (citées par ordre décroissant quant au nombre de reçus au concours externe ayant suivi ces formations ; certains d'entre eux cumulant plusieurs diplômes, le total est supérieur à 17)

- Maîtrise ou master 2 de droit (5)
- HEC (3)
- ENS Cachan (2)
- IEP Lyon (1)
- Maîtrise de philosophie (1)
- Maîtrise de lettres (1)
- Master de géographie (1)
- Master d'économie (1)
- Institut national des télécommunications (1)
- ESSEC (1)
- Normale Sup Sciences (1)
- Centrale (1)
- Ecole nationale supérieure des techniques avancées (1)
- Conservatoire national de musique de Paris (1)

b) La préparation ENA Paris I – ENS monte en puissance même si elle n’occupe encore qu’une place limitée par rapport à Sciences Po Paris.

Avec 6 candidats reçus au concours externe, soit 15% des reçus, la prépa ENA Paris I- ENS, intégrée dans le Centre commun de préparation aux concours de la haute fonction publique (CIPCEA) et cogérée par Paris I et l’ENS Ulm, ouverte aux étudiants des universités, aux diplômés des I.E.P., des écoles d’ingénieurs, des écoles de commerce, ainsi que bien sûr aux normaliens, est devenu le deuxième grand centre de préparation au concours externe, mais encore loin derrière Sciences Po.

En 2008, les 6 candidats entrés par cette voie à l’ENA avaient précédemment poursuivi les études suivantes :

- IEP Aix-en-Provence (1)
- IEP Grenoble (1)
- IEP Toulouse (1)
- ENS Lyon (2)
- Polytechnique² (1)

L’un des atouts de la Prépa ENA Paris I- ENS, semblable à celui de Sciences Po Paris au regard de la physionomie actuelle du concours externe, est de pouvoir faire appel à nombre de hauts fonctionnaires pour ses enseignements, en particulier grâce à sa localisation parisienne. Ces hauts fonctionnaires peuvent être des professeurs associés de l’université Paris 1.

Un autre de ses atouts est d’offrir aux bac +4 une formation diplômante en une année (avec l’obtention d’un master 2 professionnel « administration générale »), voire, depuis peu, en deux années pour les bac +3, avec un master 1 obtenu dans un premier temps, en même temps qu’elle prépare efficacement au concours d’entrée à l’ENA.

Une préparation ainsi conçue pourrait rivaliser toujours plus avec Sciences Po, si elle parvient à donner à ce master une notoriété similaire dans son domaine.

c) L’IGDPE occupe une place déterminante dans la réussite au concours interne et au troisième concours de l’ENA.

27 sur 40 des élèves entrés à l’ENA à l’issue des concours interne et troisième 2008 ont bénéficié de la préparation assurée par l’IGDPE, soit dans ses locaux de Vincennes, soit par correspondance : 21 des 32 candidats reçus au concours interne, 6 des 8 candidats reçus au troisième concours.

L’Institut de la gestion publique et du développement économique (IGPDE), centre de formation dépendant du ministère de l’économie, de l’industrie et de l’emploi et du ministère du budget, des comptes publics et de la fonction publique, est curieusement mal connu du grand public alors qu’il joue un rôle essentiel dans la promotion sociale en France, du moins pour ce qui concerne l’accès à la haute fonction publique. Organisé comme un service à compétence nationale rattaché au secrétariat général du ministère de l’économie et du ministère du budget, des comptes publics et de la fonction publique, il compte plus de 200 collaborateurs et dispose d’un budget d’environ 25 millions d’euros. Il fait en outre appel tous

² Ainsi qu’il a été relevé, cette candidate est enregistrée par Sciences Po Paris dans la liste de ses admis mais indique avoir suivi la Prépa Paris I - ENS

les ans à plus de 1400 intervenants pour toutes ses différentes activités pédagogiques et de recherche. Situé à Vincennes, il dispose d'importants moyens matériels pour ses enseignements, avec une cinquantaine de salles de cours.

Les élèves de l'ENA ayant bénéficié de la préparation assurée par l'IGDPE avaient auparavant obtenu en dernier lieu les diplômes suivants pour le troisième concours :

- Doctorat de droit privé (1)
- ESCP (1)
- London School of Economics (1)
- HEC (1)
- DEA de mathématiques appliqués (1)
- DEA de philosophie du droit (1)

Pour le concours interne, ils avaient passé les concours suivants :

- Agrégation de philosophie (3)
- Agrégation d'histoire (2)
- Agrégation de géographie (1)
- Agrégation d'économie et gestion (1)
- Ecole nationale des douanes (3)
- Ecole nationale du trésor public (2)
- Ecole nationale de la santé publique (1)
- Ecole nationale supérieure des bibliothèques (1)
- Institut régional d'administration (1)

...ou poursuivi les études suivantes avant d'entrer au service de l'Etat, d'une collectivité ou d'un établissement public par la voie contractuelle :

- Master de droit (2)
- HEC (1)
- IEP Paris (1)
- Ecole d'ingénieurs Télécom Paris (1)
- Ecole nationale supérieure d'agronomie (1)

d) Les IEP de province ont des résultats plus dispersés

13 candidats sur 80 reçus ont suivi une préparation dans un IEP de province. Il faut toutefois distinguer la part des diplômés des IEP de province parmi les admis, d'une part, et la part des candidats admis à l'issue de préparations ENA assurées par des IEP de province, d'autre part (même si, en 2008, leur nombre est le même, 13, mais il ne s'agit pas des mêmes personnes dans les deux cas). Alors que ces deux données se recourent globalement dans le cas de Sciences Po Paris par exemple, parce que ses diplômés ne quittent pas Sciences Po Paris pour suivre une autre préparation ailleurs, la situation est en effet différente pour les IEP de province à un double titre. D'une part, nombre de leurs diplômés les quittent pour obtenir de meilleures chances de réussir effectivement le concours externe d'entrée à l'ENA via le master affaires publiques de Sciences Po ou la Prépa Paris I-ENS. D'autre part, et inversement, les IEP de province accueillent des candidats au concours interne et au troisième concours qui ne sont pas diplômés de ces IEP mais affectés dans leurs centres de préparation dans le cadre du cycle préparatoire PENA.

- Admissions à l'ENA des diplômés des IEP de province :

Pour le concours externe : 6, dont

- IEP Aix-en-Provence (1)
- IEP Grenoble (1)
- IEP Lyon (1)
- IEP Rennes (1)
- IEP Toulouse (1)
- IEP Strasbourg (1)

Pour le concours interne : 6 dont

- IEP Aix-en-Provence (1)
- IEP Bordeaux (2)
- IEP Lille (1)
- IEP Strasbourg (2)

Pour le troisième concours : 1 (IEP Aix-en-Provence)

Ces résultats sont classiques. En 2008 comme les années précédentes, un ou deux diplômés de chaque IEP de province accèdent à l'ENA, avec cette année une réussite particulière d'Aix-en-Provence (3 au total) et de Strasbourg (3 également). Au total 13 diplômés des IEP de province entrent à l'ENA, ce qui n'est pas négligeable, mais le plus souvent après une stratégie en deux temps, qui implique de passer d'abord quelques années à Paris. Seuls 2 diplômés d'un IEP de province ont pu réussir le concours externe d'entrée à l'ENA sans d'abord passer par une deuxième formation parisienne.

- Admissions de candidats des centres de préparation des IEP de province :

Pour le concours externe : 2 (1 à Rennes, 1 à Strasbourg)

Pour le concours interne et le troisième concours, dans le cadre du cycle préparatoire PENA : 11 dont

- centre de préparation ENA de l'IEP de Strasbourg (4)
- centre de préparation ENA de l'IEP de Grenoble (3)
- centre de préparation ENA de l'IEP de Rennes (2)
- centre de préparation ENA de l'IEP de Bordeaux (1)
- centre de préparation ENA de l'IEP de Lille (1)

Les centres de préparation ENA des IEP de province accueillent dans le cadre du cycle préparatoire PENA des candidats qui ne sont pas nécessairement diplômés de ces IEP. Les candidats préparés par ces centres et reçus à l'ENA en 2008 avaient réussi en dernier lieu les diplômes ou passé les concours suivants:

- Agrégation d'économie et gestion (1)
- Agrégation d'histoire (1)
- Agrégation de lettres (1)
- Agrégation de philosophie (1)
- Ecole nationale du Trésor public (2)
- Ecole nationale des impôts (1)
- ENS Ulm (1)
- Ecole spéciale militaire de Saint-Cyr (1)

- Ecole supérieure de commerce de Lyon (1)
- IRA (1)

Le centre de préparation ENA de l'IEP de Strasbourg est celui qui obtient le plus de réussite avec au total 5 candidats admis, suivi de ceux de Grenoble et de Rennes avec chacun 3 candidats admis. Le centre de Rennes réussit la performance d'obtenir un succès à chacun des trois concours 2008.

d) La préparation ENA Dauphine obtient un seul succès (un ancien élève de Polytechnique)

e) 2 candidats ont été reçus au concours interne en 2008 sans avoir suivi aucune des préparations recensées ci-dessus (un agrégé du secondaire en sciences sociales, docteur en socio-économie de l'environnement et un maître de conférences des universités, docteur en histoire moderne)

4 – La préparation des concours occupe trop souvent plusieurs années de la vie des candidats.

Près de la moitié des candidats sont, pour chacun des trois concours, reçus dès leur première tentative : 19 candidats sur 40 au concours externe, 15 sur 32 au concours interne, 3 sur 8 pour le troisième concours. Le constat fait ainsi en 2008 recoupe celui des années précédentes. Pour tous ceux qui entrent à l'Ecole dès leur premier essai, la préparation des concours peut être stimulante.

La plupart des candidats n'entrent cependant à l'ENA qu'au deuxième essai, après avoir été fréquemment admissibles l'année précédente. D'autres entrent à l'ENA, ou hélas échouent à nouveau, au troisième essai. Il semble en effet que certains candidats admissibles n'aient pas, à leur premier essai, pleinement le temps de se préparer aux épreuves d'admission, mais que l'énergie d'autres à l'inverse s'émousse à leur troisième année consécutive de passage du concours.

Les trois quarts des candidats reçus au concours interne et la totalité des candidats reçus au troisième concours n'avaient jamais tenté de passer le concours externe. 8 élèves de l'ENA reçus en 2008 avaient en revanche d'abord tenté le concours externe avant de réussir le concours interne. Le fait que d'anciens candidats du concours externe aient ainsi mené une première carrière dans le service public, après avoir réussi un autre concours administratif, pour réussir le concours interne parfois même plus de quinze ans après leur première tentative d'entrer à l'ENA, répond à une logique de promotion ou de reconversion professionnelle qui apparaît pleinement satisfaisante.

Certains candidats en étaient cependant à leur quatrième, voire à leur cinquième tentative de passer le concours d'entrée à l'ENA. Il peut sembler inhumain que des hommes et des femmes consacrent autant d'années de leur vie à passer un concours, quel qu'il soit, et il serait peut-être bon, dans leur propre intérêt, de poser une limite à cet égard. Il reste que deux candidats, un homme et une femme, sont ainsi entrés à l'Ecole à leur quatrième essai, leur persévérance ayant été finalement récompensée. En revanche aucun n'a été reçu à sa cinquième tentative.

5 – La résidence à Paris reste une clé de la réussite à l'ENA.

Il est certes remarquable que, par leur lieu de naissance, les élèves de l'ENA viennent de toutes les régions de France (et même parfois d'autres pays, en Europe et hors d'Europe). Seuls 16 des 80 élèves reçus à l'ENA en 2008 sont nés en Ile de France.

Pour autant, une installation à Paris pendant quelques années reste un passage obligé pour accéder à l'ENA pour la très grande majorité de ses élèves. 14 candidats seulement sur les 80 reçus ont préparé le concours ailleurs que dans la région parisienne (13 dans les centres de préparation des IEP de province, sans oublier un candidat en poste en province et n'ayant suivi aucune préparation, encore ce dernier avait-il fait toutes ses études à Paris). 66 sur 80 des candidats admis à l'ENA en 2008 ont préparé le concours dans la région parisienne (Paris ou Vincennes) : 38 des 40 admis au concours externe, 22 des 32 candidats reçus au concours interne, 6 des 8 candidats reçus au troisième concours.

Après les décennies d'intenses efforts menés par l'ENA pour soutenir les préparations des IEP de province, le fait, en particulier, que seulement deux provinciaux soient reçus au concours externe pourrait apparaître pour le moins décourageant.

Les étudiants des universités de province n'ont quasiment aucune chance d'accéder directement à l'ENA, sauf à devoir passer d'abord quelques années à Paris pour compléter leur formation.

En l'état, le concours externe n'étant pas substantiellement différent des autres concours, auxquels la formation assurée par l'IGDPE prépare très efficacement, y compris par correspondance, il est d'ailleurs très dommage que les étudiants candidats au concours externe n'en bénéficient pas.

Une réforme relativement simple, consistant à ouvrir aux étudiants l'accès à la formation IGDPE par correspondance, serait peut-être à même de leur donner quelques chances d'accéder à l'ENA sans devoir d'abord passer quelques années à Paris. L'expérience mériterait d'être tentée de façon d'abord ciblée et accompagnée, puis éventuellement étendue sur une plus grande échelle.

Plus fondamentalement, ce « parisianisme » résulte de façon quasiment inéluctable, en l'état, de la nature des épreuves et des attentes des jurys.

La nécessité d'une réforme des concours paraît s'imposer d'autant plus pour y remédier qu'il n'est pas financièrement aisé d'habiter Paris, ce qui est fortement pénalisant pour l'ouverture sociale du recrutement de la haute fonction publique.

6 – Seul le concours interne assure en l'état une certaine diversité sociale.

Les membres des jurys ne connaissent rien d'autre des origines sociales des candidats que ce que ceux-ci choisissent d'en dire, au début de l'épreuve d'entretien, lorsqu'ils se présentent en exposant leur parcours et leurs motivations. Il est d'ailleurs bon qu'il en soit ainsi.

C'est par là que nous pouvons constater, d'une part, une vraie ouverture des candidats sur l'Europe et le monde, mais aussi, d'autre part, que quasiment tout est joué dès le stade des

épreuves écrites d'admissibilité, en termes d'homogénéité sociale du recrutement, du moins pour le concours externe.

Nous pouvons certes nous satisfaire de ce que, par son aire de recrutement, l'ENA tende à devenir une école plus européenne et méditerranéenne que naguère.

Le profil d'un certain nombre de candidats est en effet multiculturel, plusieurs d'entre eux ayant des ascendants directs autres que français et leur langue maternelle n'est pas toujours le français.

En revanche la diversité sociale apparaît aujourd'hui encore limitée parmi les candidats admissibles au concours externe, plus réelle pour le concours interne et aussi, quoiqu'à un moindre degré, pour le troisième concours.

Il est apparu que plusieurs des candidats admissibles au concours externe avaient une familiarité certaine avec le monde de la haute fonction publique, ce qui fut moins fréquemment le cas pour les candidats que nous avons entendus au concours interne. Il est certes rare qu'un candidat indique expressément être fils ou fille de diplomate par exemple, mais le parcours de quelques uns peut conduire à penser que leur enfance a été marquée par les affectations successives d'un parent dans la carrière diplomatique. Plusieurs des candidats au concours interne et au troisième concours, plus exceptionnellement au concours externe, ont indiqué expressément, dans leur exposé initial de présentation, venir de petits villages ou de milieux populaires et nous n'avons eu aucune raison de remettre en question leurs dires. Un grand nombre de candidats du concours interne, et à un moindre degré du concours externe, avaient apparemment des parents enseignants, mais plus souvent, nous a-t-il semblé, de l'enseignement primaire et secondaire que de l'enseignement supérieur. Peu, en tout état de cause, avaient un père ouvrier ou agriculteur, même si cela est arrivé exceptionnellement.

Quels que soient les efforts, plus ou moins couronnés de succès, du jury de l'épreuve d'entretien pour tenter de ne pas réintroduire un biais social lors de l'admission, il est alors trop tard pour faire surgir à ce stade des candidats qui n'y sont pas (ou plus) après les épreuves écrites.

II – Observations générales (2) : la nécessité d'une réforme des concours

La perpétuation des mêmes constats d'année en année semble s'expliquer par un malentendu fondamental dès les épreuves écrites, qui pourrait appeler une réforme délibérée de la composition des jurys pour y remédier.

1 – La composition des jurys devrait être revue et leurs membres spécifiquement formés à la mission de recrutement

Si, à l'expérience, les épreuves écrites privilégient de fait les candidats ayant préparé les concours dans la région parisienne (à l'exception, et encore sous certaines réserves, de la 5^{ème} épreuve), cela tient moins à la façon dont elles sont définies qu'à celle dont elles sont conçues et corrigées par les jurys.

Les différentes épreuves de « notes » sur « dossier », présentes dans tous les concours et majoritaires pour les concours interne et troisième concours, doivent permettre de « vérifier l'aptitude du candidat à faire l'analyse et la synthèse d'un problème et d'apprécier les connaissances acquises » dans différents domaines. La nature des sujets et les rapports particuliers élaborés par les membres des jurys qui corrigent les différentes épreuves écrites montrent cependant que le savoir faire requis va plus loin (cf ci-dessous, 3^{ème} partie du rapport). Il doit se traduire par une vraie capacité, dès les concours d'entrée, à élaborer une note destinée le plus souvent à un ministre, proposant une réforme administrative ou des orientations pour une politique, en tenant compte des contraintes de tous ordres pour la mise en œuvre de celle-ci. Les compositions doivent aussi traduire de telles aptitudes à concevoir les enjeux et les moyens de l'action publique.

Faut-il, sur le fond, continuer à exiger des candidats à l'ENA de témoigner du savoir faire et des qualités des hauts fonctionnaires, alors que cette exigence privilégie les centres de préparation qui bénéficient de leur forte présence ?

Sciences Po Paris à travers son master affaires publiques et la prép ENA Paris I-ENS pour le concours externe, l'IGDPE à Vincennes pour le concours interne et le troisième concours bénéficient à cet égard clairement des meilleurs moyens, de par leur localisation dans la région parisienne, pour préparer les candidats à l'ENA de par la présence massive de hauts fonctionnaires dans leurs équipes pédagogiques.

Il paraît aussi heureux que le centre de préparation de l'IEP de Strasbourg obtienne les meilleurs résultats des IEP de province, car il serait dommage qu'il ne profite pas de la proximité physique de l'ENA et de ses intervenants hauts fonctionnaires venant tout exprès de Paris pour en faire bénéficier les candidats strasbourgeois aux concours d'entrée à l'ENA.

En revanche cette exigence rend les autres IEP de province beaucoup plus démunis. Pourrait-on inclure dans les obligations de service des hauts fonctionnaires exerçant en services déconcentrés de l'Etat celle de consacrer quelques heures par semaine à assurer des enseignements dans les préparations ENA de leur lieu d'exercice ? Ce ne serait qu'un début de solution. Une autre voie, qui risque cependant d'être mal perçue par les intéressés, serait de subordonner l'autorisation du cumul de rémunérations liées aux heures d'enseignement effectuées par un haut fonctionnaire en poste à Paris à la condition qu'il répartisse également ses enseignements entre l'Ile de France et les autres régions de France. Les institutions parisiennes de formation resteraient certes encore favorisées par rapport à chacun des autres centres de préparation aux concours d'entrée à l'ENA, mais le seraient un peu moins.

Faut-il, en ce qui concerne la forme, exiger des candidats le savoir faire de Sciences Po Paris ?

Cette exigence est -aujourd'hui comme hier- largement liée à la composition des jurys, ainsi que de la longue liste des correcteurs adjoints, au sein desquels les diplômés de Sciences Po Paris (ou maîtres de conférence à Sciences Po Paris) sont très fortement présents (près de la moitié des membres des jurys ou même plus de la moitié des membres de tel jury en 2008).

Or, quelle que soit la volonté de chacun des membres des jurys et des autres correcteurs de témoigner d'un esprit d'ouverture et d'objectivité, sans aucun a priori, il est naturel pour un correcteur de valoriser, de façon d'ailleurs probablement inconsciente, les formes d'expression auxquelles ce dernier a été formé ou auxquelles il forme.

Certaines normes de présentation attendues par les correcteurs des concours d'entrée à l'ENA sont parfois si directement calquées sur celles de « Sciences Po Paris » et conduisent à de telles préventions à l'égard des autres candidats qu'il est possible d'essayer d'y remédier lors des réunions d'harmonisation des corrections. Encore faut-il que ces normes et ces préventions aient été explicitées à cette occasion, ce qui est loin d'être toujours le cas et ne recouvre que des cas extrêmes. Ainsi, pour citer d'abord un exemple tout simple, certains correcteurs avaient été choqués en 2002 par la lourdeur des titres, composés de quelques mots et soulignés, destinés à marquer l'articulation des compositions en droit public, pratique commune dans les universités juridiques mais non à Sciences Po. Depuis lors, alors qu'il est devenu d'un usage courant à Sciences Po, nous a-t-on appris, que toute la première phrase d'un développement soit soulignée en titre des différentes parties, ce sont la longueur des annonces de plan, avant ces titres, et à l'inverse la brièveté dans certaines copies de ces titres apparents qui ont heurté certains correcteurs, ce qui revenait à nouveau à leur préférer les pratiques de Sciences Po. Au-delà de ce trait aisément repérable, l'accumulation de références, l'emploi d'un vocabulaire qui apparaîtra jargonnant, la lourdeur des démonstrations techniques, ces mille et un défauts des juristes aux yeux de ceux qui sont passés par d'autres voies ou se sont débarrassés de cette gangue à Sciences Po peuvent aussi être sanctionnés, sans que cela soit dit explicitement, ce qui revient à donner l'avantage à Sciences Po même à l'épreuve de droit.

Pour prendre un autre exemple concernant l'épreuve de 3^{ème} jour, dite -d'ailleurs à tort ainsi que le soulignent les correcteurs- de « culture générale », il n'est pas non plus stupéfiant de constater que les copies les mieux notées, à cette épreuve là comme aux autres, soient fréquemment le fait d'étudiants de Sciences Po Paris lorsque, au moins pour le concours externe, les concepteurs et correcteurs des sujets sont diplômés de Sciences Po Paris (certes entre autres diplômes acquis par ailleurs). En l'état, le propre de cette épreuve de 3^{ème} jour est qu'elle n'est pas une épreuve d'histoire donnant un avantage aux historiens, ni de philosophie permettant aux philosophes de se distinguer, ni de science politique, encore moins de droit ou d'économie, mais qu'elle doit emprunter un peu à tous ces registres à la fois, selon un équilibre qui évoque beaucoup l'art du balancement, avec une note finale optimiste, propre à la rue Saint-Guillaume et qui s'acquiert surtout là.

Aussi faut-il éviter un malentendu : quand l'exigence « académique » est la conformité aux normes propres à Sciences Po, énoncer, comme il est fait couramment, que Sciences Po prépare le mieux à cette exigence académique est purement tautologique. Finalement, si 62 admissibles sur 80 et 31 sur 40 admis au concours externe sont passés par la rue Saint-Guillaume, son quasi monopole n'est écorné que par le fait qu'une petite dizaine de candidats ont tout de même survécu à ce processus de sélection sans être passés par ce moule (prégnant surtout lors des épreuves écrites). Et le véritable exploit est que 2 d'entre eux aient pu accéder à l'ENA sans même passer par Paris.

Le respect de telles normes consciemment ou inconsciemment exigées des candidats pose en l'état un vrai problème social.

C'est, certes, l'honneur de Sciences Po Paris que de faire des efforts sensibles d'ouverture depuis quelques années, sachant cependant qu'elle part de très loin tant est forte la traditionnelle prédominance des couches supérieures de la société dans son public. Avec 6% d'étudiants venant des milieux populaires, Sciences Po Paris peut certes revendiquer d'en avoir récemment doublé le nombre, ce qui est remarquable, mais reste très loin derrière l'université et fait même toujours moins bien que Polytechnique par exemple...

Faut-il s'en remettre à Sciences Po Paris pour attendre les fruits à venir des conventions d'éducation prioritaire et de la part grandissante qu'elle fait aux boursiers, et les effets par ricochet de cette politique sur la démocratisation du recrutement de l'ENA et de la haute fonction publique ? Ne serait-ce pas se résigner, cependant, à ce qu'elle ne soit toujours la voie d'accès à la haute fonction publique que pour une frange, certes progressivement élargie, de la population ? On observera par exemple que, si la promotion de l'ENA recrutée en 2008 avait été uniquement composée des élèves issus de Sciences Po Paris, elle aurait été uniformément blanche. Ses élèves des « minorités visibles » - d'ailleurs toujours trop rares- viennent d'ailleurs, à travers le concours interne et le troisième concours.

Cette unique voie de changement continuerait en outre à imposer aux provinciaux de passer d'abord par ce filtre parisien. Aussi paraît-il nécessaire d'innover de façon spécifique pour ouvrir davantage le recrutement de l'ENA.

La direction de l'Ecole fait certes les meilleurs efforts pour essayer de diversifier le recrutement des jurys, en faisant appel à nombre de hauts fonctionnaires et d'universitaires affectés en province.

La diversification de la composition des jurys doit cependant s'inscrire dans le cadre des règles actuelles d'organisation des concours, qu'il faudrait sans doute revoir. Elle est en outre prisonnière du fait que la quasi-totalité des hauts fonctionnaires, du moins autres que territoriaux ou les membres des tribunaux administratifs ou des chambres régionales des comptes, sont en poste à Paris. Enfin elle ne peut avoir de prise sur le fait que ces hauts fonctionnaires sont eux-mêmes très fréquemment issus de Sciences Po Paris, selon un processus de reproduction qui tourne sur lui-même dans une spirale apparemment sans fin.

Ce n'est certes pas le lieu ici de prévoir les détails de la réforme à opérer concernant la composition des jurys, d'autant que le président des jurys n'a aucun rôle dans ce choix. Il sera simplement suggéré de faire davantage appel à des professionnels du recrutement au sein même des jurys.

Ce pourrait être un moyen approprié pour tenter d'éviter les différents biais qui viennent d'être relevés et s'attacher à privilégier exclusivement les aptitudes plutôt que les signes d'appartenance à telle ou telle filière.

D'ores et déjà, la direction de l'Ecole a fait bénéficier les jurys de l'épreuve d'entretien de trois demies journées de formation avec des professionnels du recrutement venant tant du secteur privé que de la fonction publique allemande. C'est une heureuse initiative, qui mériterait d'être non seulement prolongée mais amplifiée. Elle pourrait être étendue aux épreuves écrites, dont la nature même pourrait être repensée sous différents aspects.

2 – Les épreuves et les programmes devraient être repensés

Plus d'être et moins de paraître, plus de social et moins de socialement typé, plus d'européen et moins d'exercices de style franco-français pourraient être les fils directeurs d'une réforme.

Il est évidemment nécessaire que les candidats à la haute fonction publique sachent s'exprimer clairement, réfléchir par eux-mêmes, exposer leurs arguments, les hiérarchiser,

faire des choix, exercer leur esprit critique : mais pourquoi ces qualités seraient-elles l'apanage d'une épreuve incorrectement dite de « culture générale » et pourquoi ne seraient-elles pas requises de la même façon, voire plus nettement encore, pour traiter des questions sociales ou encore des problématiques européennes par exemple ?

Pourquoi faut-il que ces dernières matières ne soient que facultatives lors des épreuves écrites (le candidat ayant choisi les unes retrouvant certes les autres à l'oral) ? Une exigence de réflexion approfondie en chacun de ces domaines ne pourrait-elle avantageusement remplacer une épreuve de « 3^{ème} jour » qui ressemble encore furieusement à un exercice d'enchaînement de citations ?

Il est vrai que rien, dans le libellé de l'épreuve du troisième jour, qui exige en l'état une « solide culture générale historique » et « doit notamment permettre d'apprécier l'aptitude des candidats à exprimer sur le sujet proposé tant une analyse des faits et des événements qu'une interprétation personnelle et argumentée », n'implique que les copies comportent une enfilade de citations. La revue des copies à laquelle il m'a été donné de procéder témoigne pourtant d'une effarante conformité à cette pratique ancestrale, en écho sans doute à l'attente supposée des correcteurs, alors même que ces derniers en dénoncent la lourdeur et qu'elle n'est guère le gage précisément d'une « interprétation personnelle » du sujet. En outre, la virtuosité dans l'art des citations continue à s'acquérir ici plutôt qu'ailleurs.

Ne faut-il pas aussi distinguer les « fondamentaux », qui doivent nécessairement être acquis par tout haut fonctionnaire, des matières donnant lieu à épreuves de concours ?

La pratique courante d'une langue autre que le français, en particulier de celle qui est la plus usuelle dans les rencontres internationales, devrait ainsi être un passage obligé dans la formation de tout haut fonctionnaire, auquel l'Ecole veille d'ailleurs d'ores et déjà. Elle pourrait cependant ne pas donner lieu dans tous les cas à un « prérequis » pour l'entrée à l'ENA, encore moins être matière à « concours ». En l'état, il a pu être regretté que tel candidat au parcours particulièrement intéressant, qui avait acquis une forte expérience du service public à partir d'un emploi d'abord parmi les plus modestes, puis avait progressé dans son exercice professionnel et fait l'effort d'entreprendre des études parallèlement à celui-ci, n'ait pu être admis à l'ENA car il avait eu une note de langue notablement inférieure à celle de bien d'autres. Si une nouvelle filière devait être créée, il serait bon, au moins pour celle-ci, de ne pas faire dépendre l'entrée à l'Ecole d'un niveau –non pas absolu mais relatif– en langues, qui dépend pour une large part de ce que le candidat a eu la chance ou non de bénéficier d'une année de formation à l'étranger.

Dans tous les cas, certains ajustements des épreuves et des programmes sont aujourd'hui à tout le moins nécessaires.

Ainsi est-il apparu surprenant qu'un sujet ne puisse être donné pour les « questions sociales » à l'écrit sur les aspects européens de telle politique sociale car le programme de l'épreuve ne vise que les « données générales de droit social européen et de droit social communautaire ». Il serait aussi nécessaire d'actualiser l'arrêté du 13 octobre 1999 fixant les programmes des épreuves en matière de finances publiques, afin de prendre en compte les évolutions du droit, de la politique budgétaire et de l'organisation administrative. Ce sont surtout les programmes des épreuves de 5^{ème} jour du concours externe qui soulèvent des difficultés. En histoire le programme est d'une grande hétérogénéité et vise spécifiquement les « peuples et nations au XX^{ème} siècle », au point que la plupart des sujets initialement proposés ont dû être écartés (ne serait-ce que parce qu'ils demandaient de traiter l'évolution de telle ou telle problématique

« jusqu'à nos jours »). En géographie un sujet tel que « la mer en Europe » a dû également être écarté au regard du libellé actuel du programme.

Il faudrait aussi veiller à harmoniser le niveau d'exigences requis pour ces différentes options de l'épreuve de 5^{ème} jour. En l'état elles créent trop de disparités dans les notations pour que l'effort que mène le jury tendant à la coordination des écrits puisse porter tous ses fruits. Les candidats peuvent par exemple choisir alors de passer une épreuve de langue (dans une langue autre que celle qu'ils retiendront à l'oral) et à cette occasion obtenir d'excellentes notes allant même jusqu'à 20, qui sont loin d'avoir été exceptionnelles en espagnol et en allemand (alors même que cette épreuve comporte notamment un exercice de dissertation). Inversement le programme ou le niveau d'exigence requis pour l'option de mathématiques sont tels que les candidats polytechniciens et centralien admissibles n'ont obtenu en mathématiques que des notes allant de 9 à 10,5 et n'ont donc dû leur admissibilité, compte tenu de ce handicap spécifique, qu'à des compétences encore plus développées dans les autres matières du concours d'entrée à l'ENA. Il faudrait revenir à l'objectif pour lequel elles avaient été conçues : valoriser la richesse des parcours antérieurs des candidats –et non pas les pénaliser de ce fait.

Les épreuves du concours interne et du troisième concours sont similaires à celles du concours externe, si ce n'est qu'elles reposent toutes sur un dossier et tendent à l'écrit, pour la 5^{ème} épreuve, à valoriser l'expérience professionnelle des candidats. A l'oral, les épreuves sont également très proches, avec curieusement une importance moindre donnée à l'épreuve d'entretien au concours interne, ce qui ne paraît guère s'inscrire dans la logique de la valorisation de l'expérience professionnelle (voir 3^{ème} partie). Alors que le même reproche d'« académisme » (au sens spécifique indiqué ci-dessus) pourrait en partie leur être adressé, plusieurs éléments nuancent ce constat et permettent d'obtenir plus de diversité sociale, du fait de l'exigence de 4 années passées dans le service public pour se présenter au concours interne et même de 8 années d'exercice professionnel ou de mandat électif pour le troisième concours. Pourtant la spécificité du 3^{ème} concours tend à s'atténuer et son public ressemble beaucoup à celui du concours interne.

3 – Le concours interne et le troisième concours pourraient être fusionnés, tandis qu'une nouvelle voie de recrutement serait créée

Le simple relevé des études menées par les élèves de l'ENA reçus en 2008 au troisième concours témoigne de ce que leurs parcours scolaires ne sont guère différents de ceux des élèves reçus au concours interne, voire au concours externe : ENS Ulm, DEA de mathématiques appliqués, Doctorat de droit privé, DEA de philosophie du droit, London School of Economics, HEC, Ecole supérieure de commerce de Paris, Ecole supérieure de commerce de Lyon pour les 8 candidats reçus cette année.

Le résultat est à l'évidence, cette année encore, fort éloigné de l'objectif pour lequel ce troisième concours avait été initialement créé: valoriser les expériences de terrain, notamment électives, et permettre d'entrer dans la haute fonction publique à ceux et celles qui, sans nécessairement disposer d'un bagage d'études équivalent à ceux des candidats des autres concours, se sont fortement impliqués au service de la collectivité par toutes sortes d'autres voies.

Il serait pourtant dommage de se priver du vivier, même s'il est aujourd'hui restreint, de candidatures d'hommes et de femmes qui, au moment où ils se présentent, doivent avoir déjà une forte pratique professionnelle. Parmi ces derniers nous avons rencontré des candidats ayant une conscience très aiguë des raisons pour lesquelles ils souhaitaient se reconvertir et servir la collectivité publique, et cela loin du profil –heureusement de plus en plus rare même pour le concours externe- du bon élève qui, sans bien savoir pourquoi faire mais parce qu'il obtient d'excellents résultats scolaires, se retrouve en classes préparatoires ou à Sciences Po, dans une grande école, et enfin à l'ENA perçue comme « la grande école des grandes écoles ».

Il nous a paru intéressant pour la haute fonction publique de pouvoir bénéficier de la contribution d'hommes ou de femmes ayant déjà réussi une première vie professionnelle réalisée en pratique dans le secteur de l'entreprise, de l'audit ou du conseil, puis qui décident avec un fort volontarisme de renoncer au sillon tout tracé devant eux et de se reconvertir après trente ans, en passant un concours aussi exigeant par la diversité des compétences à réunir.

Peut-être ce concours vient-il cependant précisément trop tard, avec un aspect trop scolaire, pour attirer en nombre suffisant des professionnels de cette expérience, ce que traduit sans doute la baisse sensible observée en 2008 du nombre de candidatures au troisième concours.

Des candidats ayant un profil de ce type pourraient certes être recrutés par la voie contractuelle pour remplir des fonctions déterminées. Cette voie ne leur donne cependant pas la possibilité d'un parcours professionnel diversifié par la suite dans le secteur public. Aussi diverses voies de réforme pourraient être envisagées.

Au vu de l'expérience du troisième concours, une réforme a minima consisterait à abaisser quelque peu le nombre d'années d'expérience requis, aujourd'hui de 8 ans pour le troisième concours alors qu'il est de 4 ans pour le concours interne. Surtout, puisque le concours interne et le troisième concours se ressemblent tant quant à la nature des épreuves, il ne serait pas absurde ni inéquitable de fusionner l'un et l'autre, quitte à diversifier encore un peu plus les épreuves à option du 5^{ème} jour et à veiller à ce que le nombre de places globalement offertes traduise une fusion des deux concours et non la simple absorption de l'un par l'autre.

La création d'une nouvelle filière en serait rendue d'autant mieux envisageable. Cette filière devrait être conçue pour pouvoir être cette fois effectivement accessible à des candidats d'un profil original au regard de la sociologie actuelle des élèves de l'ENA, sans les obliger à passer par Paris. Sans aller plus loin que ce qu'il est permis de souhaiter à l'auteur d'un rapport sur les concours existants, il serait concevable de permettre à des candidats choisis sur leurs seules aptitudes fondamentales dès le stade des lycées, ou dans les formations post-bac même courtes, en particulier dans ceux des territoires de province ou de la banlieue parisienne qui connaissent des difficultés spécifiques, de bénéficier d'une préparation tout à fait originale, leur ouvrant un accès direct à l'ENA. A leur égard, la connaissance du droit, de l'économie, la maîtrise d'une langue, etc pourraient ne plus être considérés comme des prérequis pour accéder à l'Ecole, quitte à ce que l'ENA leur assure ensuite, si nécessaire, une formation sur mesure en fonction de leur profil d'origine.

III – Observations particulières sur les épreuves

Avant même de procéder aux commentaires sur les différentes épreuves 2008 des trois concours, commentaires qu'il faut concevoir comme autant de conseils et de suggestions aux futurs candidats et de recommandations aux centres pour la préparation des concours tels qu'ils sont aujourd'hui conçus, il paraît utile de revenir sur quelques règles et pratiques destinées à veiller autant que possible à la qualité du libellé des sujets, ainsi que des dossiers mis à la disposition des candidats.

Plusieurs réunions successives des jurys sont consacrées, pour chacun des trois concours, au choix collectif des sujets. Ces réunions sont préparées en amont par une réflexion des membres des jurys sur des propositions de sujets, plus ou moins abouties lors de ces réunions. Il est apparu que ces dernières sont d'autant plus fécondes que les concepteurs des sujets veillent le plus tôt possible à réfléchir non seulement au libellé d'un sujet mais à ce qu'il est concrètement possible d'attendre des candidats au vu d'un tel libellé, ainsi, le cas échéant, qu'à la composition du dossier venant en appui de ce sujet.

Il a été fructueux, tant pour le choix des sujets que pour l'harmonisation des corrections, de disposer d'éléments explicites sur les attentes à l'égard des candidats des concepteurs de tel ou tel sujet et de pouvoir en discuter de façon collégiale.

Un effort particulier, gage d'équité et d'objectivité, a été accompli en ce sens par la plupart des membres des jurys 2008. Que tous ceux qui ont bien voulu accomplir ce travail, qui est venu s'ajouter à leurs charges habituelles, en soient vivement remerciés. Il sera sans doute possible de faire encore mieux à l'avenir, en étendant, voire en généralisant cette exigence.

Il a été aussi consacré quelques réunions de travail supplémentaires, par rapport à la marche habituelle des concours, pour essayer d'aboutir à une bonne présentation des dossiers, ne serait-ce que du point de vue de leur lisibilité.

Il a été souhaité notamment que le respect d'un format d'environ 30 à 40 pages pour ces dossiers, souvent conçus au départ comme encore plus lourds, ne soit pas artificiellement atteint par le choix d'une reproduction en tout petits caractères d'une multitude de documents. Une police de caractères de 8 ou 10 pour les dossiers (une police 12 paraît préférable), ou une reproduction tremblée, risqueraient en effet de réintroduire de fait parmi les candidats des limites d'âge même lorsqu'elles sont supprimées en droit. Malgré tous nos efforts, ceux d'abord du service des concours et examens de l'ENA puis la relecture de tous les dossiers par les trois membres permanents du jury, il n'a pas toujours été possible d'atteindre une qualité physique optimale pour ces dossiers, même si des progrès tangibles ont pu être constatés d'une année sur l'autre. Trop nombreux encore sont en effet les dossiers qui parviennent à l'Ecole sous forme de télécopies de photocopies. La généralisation des supports numériques devrait permettre d'espérer une parfaite qualité de reproduction à l'avenir, si du moins les membres des jurys acceptent la discipline consistant à privilégier ce format et à se consacrer à ce travail suffisamment tôt. Ce dernier est d'autant plus lourd, il est vrai, que des sujets de secours doivent être prêts en même temps que les sujets principaux, conservés ailleurs, et que c'est donc une centaine de dossiers qui doivent être ainsi minutieusement préparés.

Une autre remarque transversale s'impose : s'il est certes devenu relativement artificiel de demander à des adultes de rédiger des copies à la main, surtout après plusieurs

années d'expérience professionnelle, les candidats doivent spécifiquement s'entraîner à être lisibles aussi longtemps que cette exigence s'imposera.

Dans quelques années, c'est probablement le fait d'avoir demandé même aux candidats dotés d'une expérience professionnelle -et donc habitués à travailler sur un ordinateur le plus souvent- de rédiger des copies à la main (sauf d'ores et déjà pour certains étudiants handicapés) qui pourra étonner. Pourtant, tant que n'est pas intervenue une souhaitable modernisation technique à cet égard, qui permettrait éventuellement aussi d'éviter les actuelles manipulations de papier (et les risques de pertes de copies qui en résultent, heureusement toujours évitées à ce jour), l'exigence de copies manuscrites doit continuer à imposer aux candidats, y compris -voire surtout- pour le concours interne et le troisième concours, à s'entraîner spécifiquement à faire des pages de « rondes » pour pouvoir être correctement lus par les membres des jurys. Le jury a constaté la juxtaposition de copies dont l'écriture régulière témoignait d'une ascèse en ce sens mais aussi d'autres dont la graphie était hélas quasiment illisible, ce qui a nui naturellement à leurs auteurs.

Il a été demandé en revanche aux correcteurs de ne pas sanctionner des éléments tels que l'absence de numérotation des paragraphes d'une copie, ou à l'inverse leur numérotation, les soulignements ou à l'inverse l'absence de soulignement des titres des parties ou des sous-parties. Même s'il peut en résulter, aux yeux de certains, un plus ou moins grand confort de lecture ou une élégance plus ou moins appréciable, l'essentiel est que la présentation soit claire et que les développements soient correctement rédigés.

Enfin une dernière observation commune à tous les concours est le caractère généralement satisfaisant, cette année, du respect de l'orthographe et de la grammaire dans les copies.

Peut-être la remarque faite par le président des jurys des concours 2007, qui déplorait fortement de trop fréquentes lacunes en orthographe, alors, avait-il souligné, qu'il serait simple pour les candidats d'y remédier, a-t-elle porté ses fruits. Il est de fait que, pour les trois concours, les membres des jurys ont noté cette année que le niveau d'orthographe et la correction grammaticale étaient dans l'ensemble satisfaisants. Certes il est rare qu'une copie ne comporte strictement aucune faute, au moins d'inattention. Les fautes les plus grossières sont cependant en général concentrées dans quelques copies seulement. Elles ont été d'autant plus vigoureusement sanctionnées.

1 – Le concours externe

A - Les épreuves écrites (admissibilité)

Première épreuve d'admissibilité : Droit public

Composition sur le sujet suivant : « Le contrôle de l'activité législative »

Trop peu de candidats ont fait l'effort d'analyser en introduction les termes du sujet en précisant notamment la portée qu'ils entendaient donner aux notions de « contrôle » et d'« activité législative ». Beaucoup ont eu tendance à privilégier une seule dimension du sujet, le plus souvent les aspects relevant du droit constitutionnel avec de longs développements sur le parlementarisme rationalisé et sur la qualité de la loi, au détriment d'une analyse complète

puisant dans les différentes sources du droit. Les correcteurs ont ainsi déploré que des questions aussi essentielles que le contrôle de conventionnalité, la responsabilité du législateur (avec, en particulier, la jurisprudence Gardedieu de 2007) ou l'exception d'inconstitutionnalité introduite par la révision constitutionnelle de l'été 2008 aient été négligées, voire totalement occultées par de nombreux candidats. De même, le niveau de connaissances concernant la jurisprudence du Conseil constitutionnel s'est révélé décevant dans l'ensemble.

Si la grande majorité des copies respectent les règles formelles de la dissertation en proposant une phrase d'annonce de plan relativement claire et obéissent à un certain ordre logique, très peu d'introductions proposent un cadrage satisfaisant des principaux enjeux du sujet et les éléments de problématique - lorsqu'ils apparaissent- sont généralement amenés de manière trop sommaire et artificielle.

Les approches retenues se montrent alors trop souvent descriptives et s'apparentent à une simple restitution de connaissances sans véritable effort d'analyse à partir d'une problématique. Trop de candidats font travailler en priorité leur mémoire et se montrent incapables de construire un véritable raisonnement, ce qui se traduit également par de fréquentes digressions dans le corps de la copie sans lien direct avec le sujet et par des conclusions de pure forme qui se limitent à un résumé des développements précédents.

Le principal conseil à donner aux candidats est de prendre le temps de la réflexion et de ne pas se limiter à une restitution de connaissances à partir de fiches plus ou moins bien comprises, mais non liées entre elles autour d'une véritable problématique.

Deuxième épreuve d'admissibilité : Economie

Composition sur le sujet suivant : « Etats et régulation des marchés financiers »

Là encore, le reproche essentiel fait à nombre de candidats est de n'avoir pas pris la peine de définir les termes du sujet, ou d'en faire l'analyse d'une manière non satisfaisante, seulement partielle : la notion de marchés financiers a été ainsi réduite, à tort, aux marchés d'actions, ignorant les marchés des changes ou de produits dérivés.

Inversement, des candidats ont abordé en introduction des éléments qui auraient eu à l'évidence davantage leur place dans le développement (rôle des agences de notation...), ce qui a souvent conduit à des redites.

Pour la deuxième épreuve comme pour les autres épreuves, les candidats ont parfois accordé une place trop importante à des développements descriptifs plutôt qu'à une réflexion sur les avantages attendus du processus de libéralisation financière ou sur la psychologie des acteurs. Ils ont privilégié en cela les connaissances apprises au détriment de l'analyse approfondie des objectifs, des modalités et des limites de la régulation que le sujet rendait nécessaire. Si une majorité des copies ont insisté sur les insuffisances actuelles de la régulation, révélées en particulier par la crise, peu d'entre elles ont souligné la complexité attachée à la définition de nouveaux modes de régulation du système financier, liée à la puissance d'opérateurs transnationaux, à la sophistication croissante des opérations bancaires et financières, ou encore à la difficulté d'élaborer des règles supranationales.

Troisième épreuve d'admissibilité

Composition portant sur le sujet suivant : « Agir dans un univers incertain »

« Beaucoup de connaissances pas très bien mises en valeur », telle pourrait être la synthèse des appréciations faites par les correcteurs. Ceux-ci ont regretté que les candidats privilégient à l'excès la partie historique, voire un empilement de citations et de références philosophiques ou littéraires, au détriment des problématiques d'aujourd'hui.

Le sujet permettait pourtant d'ouvrir la réflexion

- . à des questions juridiques (tout autant dans leur dimension théorique sur la responsabilité, que dans leur dimension empirique que révélaient par exemple les affaires du sang contaminé, de la vache folle ou de l'amiante)
- . à des questions économiques (tout autant un retour sur la réflexion économique en matière d'incertitude que des développements autour du fonctionnement des marchés financiers ou des politiques de régulation)
- . à des questions politiques (sur les processus de décision mais aussi sur les impératifs démocratiques ou sur les transformations des rapports entre expertise, science et pouvoir politique que révèlent et que produisent les situations d'incertitude),
- . à des questions sociales (des développements autour de l'émergence des institutions de l'Etat providence comme moyen de réduire les incertitudes de l'existence pouvaient par exemple se révéler pertinents)
- . à des questions de relations internationales (autour des nouveaux modes de coopération par exemple)....

Trop souvent les copies se réfugient derrière de plus ou moins vagues souvenirs de philosophie conduisant à des généralisations transhistoriques et transnationales faussement profondes et qui ne mettent pas suffisamment en valeur les capacités réflexives d'un futur haut fonctionnaire appelé à agir en situation d'incertitude.

Il a été regretté la rareté des prises de position, alors qu'il aurait été intéressant par exemple, plutôt que d'intégrer le principe de précaution sur un mode cosmétique, de le discuter, de montrer que plusieurs versions du principe s'affrontent et que chacune engage des principes d'action différents.

Quatrième épreuve d'admissibilité : option « Questions sociales »

Les candidats devaient rédiger une note, à partir d'un dossier, sur « les perspectives de développement du marché de l'assurance dépendance en France » et « les articulations possibles entre l'aide publique aux personnes âgées dépendantes et la couverture privée du risque dépendance ».

Si une majorité de copies maîtrisent correctement la technique de la note sur dossier, un nombre seulement très réduit de copies parvient à échapper à un simple exercice de synthèse, qualifié de « terne » par les correcteurs. Trop peu de candidats utilisent le dossier en appui d'une véritable démonstration et témoignent d'une capacité à traiter le sujet en mobilisant des connaissances personnelles.

Celles-ci se sont en effet révélées réduites, au point que le sujet a été rarement maîtrisé indépendamment des données proposées dans le dossier. Le dispositif de prise en charge de la dépendance apparaît relativement mal connu, insuffisamment restitué dans son contexte des dix dernières années. Plus largement, les mécanismes et outils de la protection sociale (assurance, solidarité nationale) sont peu maîtrisés. Quand la question du 5^e risque a été abordée, c'est en méconnaissance réelle des enjeux et très peu de copies ont dressé des parallèles pour la question d'une assurance complémentaire avec l'assurance maladie dans le complémentaire facultatif (mutuelles, IP, sociétés d'assurance) ou les retraites dans le complémentaire obligatoire (AGIRC, ARRCO).

Le manque d'audace dans les propositions et de liberté par rapport aux textes du dossier est apparu frappant. Souvent, les propositions restent des pétitions de principe sans que la dimension opérationnelle soit réellement expertisée.

Quatrième épreuve d'admissibilité : option « Questions relatives à l'Union européenne »

Les candidats devaient rédiger une note, à partir d'un dossier, sur la « gestion intégrée des frontières extérieures de l'Union européenne ».

Quelques candidats ont bien compris le sens de l'exercice proposé, en livrant des notes claires, opérationnelles et complètes (définition des termes du sujet, chronologie, rappel du contexte politique européen : interne et externe, enjeux soulignés, esquisse de définition d'une position française, propositions d'action).

En revanche une majorité des candidats n'a pas replacé le sujet dans le contexte des institutions et des politiques européennes. Le réflexe le plus courant a été de concentrer le propos sur les accords de Schengen (1985, 1990), d'une part, et sur la problématique asile/immigration (clandestine), d'autre part.

Il y a donc eu à la fois resserrement et extension du sujet :

- les candidats traitant exclusivement de Schengen n'ont pas fait état, malgré les éléments présents dans le dossier, du changement politique intervenu vers 2002, où il est passé d'une logique intergouvernementale à une approche coopérative fondée sur quelques outils intégrateurs (volet budgétaire, capacité d'analyse, programme de formation, normes communes, etc...)
- les candidats qui ont mis en avant les politiques migratoires ont confondu gestion des frontières et contrôle des flux migratoires. D'autres dimensions, telles que le flux des marchandises ou le trafic transfrontalier ont été rarement évoquées. La dimension territoriale de la gestion des frontières est ignorée dans la plupart des copies (malgré un élément du dossier sur le problème de Kaliningrad).

Entre « resserrement » et « extension » du sujet, il y a trop rarement eu place pour une approche « européenne ». Les liens pourtant forts entre la gestion des frontières et d'autres politiques ou actions (PESC, marché intérieur, fonds structurels, politiques des transports, etc...) ont été rarement mentionnés.

Ces diverses observations ont conduit les correcteurs à une interrogation sur l'épreuve sur dossier elle-même, dans la mesure où, pour citer leurs termes, « tout donne à penser que la majorité des candidats comprend que le dossier proposé est le « tout » de l'épreuve et qu'il n'est pas question d'en sortir :

- soit elle y trouve son intérêt, le contenu du dossier suppléant une carence des connaissances,
- soit elle comprend l'exercice comme étant celui, exclusivement, d'une synthèse et d'une remise en ordre du dossier (comme s'il s'agissait de refaire un « puzzle »).

« Une position fréquemment adoptée par les candidats consiste à rédiger une dissertation sur le sujet proposé, sans prendre garde qu'on leur a demandé une « note », dont le destinataire est clairement mentionné dans l'énoncé ; lequel précise également l'usage qui sera fait de la note. Dans le cas d'espèce, il s'agit d'un entretien du Secrétaire d'Etat aux affaires européennes avec des parlementaires français. La précision invitait les candidats à se poser la question de la « position française ». Or très peu de copies ont pris au sérieux cette indication. »

« D'où deux suggestions », faites par les correcteurs :

- « insister davantage sur le fait que le dossier est un support et que les candidats seront jugés sur leur capacité à mobiliser leurs connaissances au-delà de l'information fournie par le dossier. Dans le cas d'espèce, le fait de ne pas évoquer l'agenda politique, les ressources financières, la répartition des compétences ou le « triangle institutionnel » de l'UE, a été préjudiciable à un grand nombre de candidats. En effet ne pas évoquer ces données ne permet pas au correcteur de juger de l'état des connaissances des intéressés »
- « préciser les attentes du jury sur ce que doit être une note sur dossier. Il serait par exemple utile d'indiquer aux candidats que leur travail et leur réflexion doit constituer une aide à la décision pour le destinataire de la note: l'exercice a donc une finalité pratique. »

Quant à la forme, il a été regretté que « la rédaction se présente trop régulièrement sous la forme de mots clés. Il est regrettable de trouver des listes 'catalogues' qui n'apportent rien en termes de réflexion ou d'articulation de la pensée. »

5^{ème} épreuve d'admissibilité

Option Droit des affaires

Sujet : « La société par actions simplifiée et le droit commun des sociétés »

« Globalement, les candidats ont abordé le sujet sous un angle très réduit, tronquant une part importante de l'intérêt de celui-ci. Le degré de réflexion est demeuré limité, les copies se contentant le plus souvent d'exposer le droit positif applicable aux sociétés par actions simplifiées, sans soulever la dimension problématique du sujet et encore moins prospective qu'il suggérait ».

Option Droit civil

Sujet : « L'office du juge en matière civile »

« Les candidats ont éprouvé quelques difficultés à faire le tri parmi leurs connaissances, entre celles qui concernaient directement le sujet et celles qui lui étaient étrangères ».

Option Droit pénal

Sujet : « La faute dans les infractions non intentionnelles »

« Les connaissances étaient, pour beaucoup de copies, insuffisantes. Certains articles étaient à peu près connus des candidats sans être hélas réellement compris. En ce qui concerne la forme, ...dans trop de copies les idées s'enchaînaient sans qu'un fil conducteur puisse être réellement relevé. »

Option Géographie économique et humaine

Sujet : « Les métropoles européennes »

« Pour un sujet classique, les termes du sujet ont fait l'objet de définitions souvent trop fragiles et la problématisation a été inégale, parfois faible, car limitée à une approche descriptive. Il était indispensable de proposer une problématisation enrichie d'une réelle réflexion sur l'espace.

« Les métropoles citées sont le plus souvent des métropoles françaises ou des villes voisines de la France. Très peu de copies mentionnent Berlin, Vienne ou d'autres métropoles d'Europe centrale comme si une réflexion sur ce sujet pouvait se limiter à l'Europe des 15. Ces points ont nui à une approche plurielle des métropoles, pourtant attendue. En revanche, les bonnes copies ont présenté une variété d'exemples pris dans toute l'Europe, les villes n'étant pas seulement citées, mais précisément caractérisées. Les meilleures copies ont proposé différentes catégories de métropoles européennes, dans une typologie aux critères explicités.

« Plusieurs politiques communautaires pouvaient être évoquées pour cette épreuve, notamment la politique régionale, la politique des transports ainsi que les avancées du marché intérieur. Dans l'ensemble, ces politiques ont été rarement citées ou l'ont été de manière peu convaincante. Des allusions à la politique régionale ont ainsi émaillé certaines copies (mention du programme Feder) sans que l'initiative URBAN soit évoquée et sans que les correcteurs puissent noter une maîtrise des objectifs de la politique régionale et des débats que celle-ci suscite. Dans l'ensemble, l'impact territorial de la construction européenne n'a quasiment jamais été analysé alors qu'il est un thème récurrent dans la littérature consacrée à la géographie économique.

« Deux types d'éléments ont été valorisés :

- les références aux grands auteurs ;
- l'illustration, support d'une démonstration géographique.

Les références mobilisées ont été inégales : les ouvrages ou les auteurs cités (en géographie ou dans des disciplines connexes) ont souvent permis aux candidats de donner davantage de profondeur à leurs analyses, de les inscrire dans le champ des sciences humaines. Cependant, dans des copies plus superficielles, des auteurs ont été malencontreusement rapprochés, alors qu'ils ont des postures distinctes ou s'inscrivent dans des temps différents. Par ailleurs, plusieurs copies, citant les mêmes auteurs pour les mêmes motifs et pratiquement dans les mêmes termes, laissent penser que les candidats ne connaissent les auteurs mentionnés que de manière indirecte, sans avoir ni lu ni même parcouru les ouvrages cités.

Le recours à l'illustration est resté minoritaire (20% des copies). Certaines très belles réalisations ont cependant été proposées : jusqu'à 5 croquis par copie, des schémas plus conceptuels ou des croquis aux différentes échelles (notamment locale et continentale). »

Option Histoire

Sujet : « Frontières en Europe, frontières de l'Europe »

« La qualité du contenu est globalement plutôt décevante. Les connaissances sont le plus souvent trop générales et lacunaires, en particulier pour la période 1918-1945.

« Les candidats ont du mal à situer géographiquement les pays concernés et sont loin de les évoquer tous (Europe du Nord, péninsule ibérique, Albanie...).

« Il n'y a pas assez de copies qui présentent des développements originaux et qui fassent montre d'un réel intérêt pour l'actualité. La réflexion est souvent courte, sans originalité. Les candidats sont trop prisonniers de leurs fiches. »

Enfin il a été noté que « le programme trop étendu nuit incontestablement à la qualité des prestations » et il a été suggéré par les correcteurs de le recentrer sur la période allant du 19ème siècle à nos jours.

Option Science politique et administrative

Sujet : « Les ouvriers dans la vie politique française depuis 1980 »

« Si on trouve d'excellentes copies, trop de candidat manquent des compétences minimales pour satisfaire aux exigences d'une telle épreuve de spécialité. Comme chaque année, le principal problème réside d'abord dans l'absence de connaissances spécialisées en science politique. Une minorité semble ainsi encore confondre la matière avec de la culture générale. Certaines copies ne contiennent aucune référence bibliographique et alternent des considérations générales sur la société française et la politique et des exemples tirés de l'actualité récente. Il faut rappeler qu'une épreuve de spécialité implique la familiarité avec un corpus de référence large intégrant des travaux classiques et récents, la littérature francophone, mais aussi anglo-saxonne. Une toute petite minorité maîtrise cette littérature savante récente sur le sujet (« Les ouvriers dans la vie politique française depuis 1980 »). Entre les deux, la très grande majorité se contente de citer des auteurs classiques de la discipline, n'ayant pour la plupart pas directement traité le sujet. De nombreuses copies tentent de plus de contourner l'intitulé, qui appelait notamment à des développements consacrés aux comportements politiques (participation conventionnelle ou non-conventionnelle), pour y introduire des questions relatives à l'action publique. Pour certains candidats, le champ des révisions semble en effet s'être restreint à la science administrative et à l'analyse des politiques publiques, ce qui rendait, sauf exception, le sujet presque impossible à traiter. Un bon tiers des copies ne traite que très superficiellement du vote ouvrier. Les candidats semblent plus largement méconnaître les rudiments de la sociologie électorale qui est pourtant le cœur historique de la discipline.

« Ensuite, les copies sont insuffisamment problématisées et, lorsqu'elles le sont, la ou les questions posées ne sont pas les plus pertinentes. Certes le sujet était difficile à construire, impliquant d'articuler plusieurs champs de connaissance : sur les partis, les syndicats, le vote, l'action collective, et ce en caractérisant une période historique (« depuis les années 1980 ») ce qui impliquait de rappeler les traits de la période antérieure sans en faire une partie trop importante du devoir qui aurait alors été hors-sujet. Les plans sont cependant le plus souvent décevants. On peut en particulier regretter le peu de réflexion personnelle des candidats : un nombre trop important de copies repose sur une même problématique, un plan stéréotypé et des citations « standards ». On va à la facilité - croyant y trouver l'efficacité - mais l'effet sur l'évaluateur est déplorable après de nombreuses copies quasi identiques.

« Ce défaut de problématique renvoie à un dernier problème : la méconnaissance profonde de la société française, de sa structure et de son histoire par les candidats inscrits à cette épreuve. Rares sont ceux en effet qui ont été capables de préciser la part des ouvriers dans la population active et ses évolutions. On confond par ailleurs souvent les ouvriers avec le secteur industriel et l'on confond même parfois les secteurs primaire et secondaire ! Si certaines copies évoquent les changements liés au post-fordisme, leurs conséquences sociales et politiques sur les salariés des CSP « Ouvriers » et « Employés » ne sont, sauf exception,

guère traitées. Le taux de syndicalisation en France est tout aussi méconnu tout comme les évolutions de l'action protestataire ouvrière dans les deux dernières décennies. De manière générale, le propos reste vague et n'est appuyé sur aucune donnée. Parfois les données sont même purement et simplement inventées pour renforcer le présupposé fréquent chez les candidats d'une supposée disparition du monde ouvrier. »

Option Sociologie

Sujet : « Dans quelle mesure la recomposition des normes de travail et d'emploi contribue-t-elle à renouveler l'analyse sociologique du travail ? »

« La faiblesse principale a résidé dans l'insuffisante prise en compte de tous les termes du sujet. De nombreux candidats ont paru fonder leur réflexion sur une "impression globale" et n'ont de ce fait traité qu'un seul aspect de la question posée.

« Si le traitement du sujet révèle la présence d'un « fonds » de connaissances sur le thème du travail, de nombreuses copies peinent toutefois à distinguer la sociologie des organisations de la sociologie du travail et construisent des analyses qui manquent de précision. Environ un tiers des copies citent les derniers ouvrages parus sur le thème du sujet mais nombre de candidats vont jusqu'à oublier de mentionner l'existence même de problématiques pourtant devenues centrales dans l'analyse sociologique du travail - telle celle relative à la prise en compte de la dimension du genre. »

Option Gestion comptable et financière des entreprises

Les copies ont été jugées d'un niveau très faible par les correcteurs, à l'exception de quelques unes considérées comme convenables, parce qu'« elles ne se sont pas perdues en considérations inutiles et ont su faire le plus difficile » (au regard du sujet): « faire simple... ».

Option Technologies de l'information et de la communication

22 candidats pour des notes allant de 0 à 16, avec une moyenne de 9. Cette option est notamment choisie par des diplômés de Sciences Po Paris.

Option Mathématiques

Selon les termes des correcteurs, « au moins la moitié des candidats n'avaient pas le niveau pour passer une telle épreuve », « un petit nombre de copies » témoignant de « candidats techniquement bien préparés ».

La moitié des candidats ont obtenu des notes allant de 0 à 5,25. 6 candidats sur 16 ont obtenu des notes allant de 9 à un maximum de 12,75, dont 4 ont ainsi atteint la moyenne sans beaucoup la dépasser. Il a été observé que, lors de sa deuxième tentative de passer le concours, tel candidat admissible issu d'une grande école d'ingénieurs, peut-être échaudé, avait préféré choisir à l'écrit l'option d'histoire.

Option Statistiques

Une seule copie sur les trois corrigées a paru satisfaisante.

Option Langues

Il est difficile de porter une appréciation d'ensemble sur ces épreuves. Chaque épreuve de langue comporte de façon systématique une version, un thème et une dissertation, cet ensemble de trois exercices étant organisé autour d'un thème directeur qui leur est commun. Ces différents thèmes directeurs sont ainsi spécifiques à chaque langue. La question a été posée de savoir si l'exercice de thème ne pourrait pas à tout le moins reposer sur un texte intéressant la vie internationale qui serait identique pour toutes les langues, mais cela est apparu trop contraignant aux correcteurs qui sont aussi les concepteurs des sujets.

Cette option semble choisie notamment par les candidats qui ont des origines familiales non francophones et par ceux, toujours plus nombreux, qui ont passé une ou quelques années d'études à l'étranger, notamment en Allemagne, en Espagne ou en Italie, et ont ainsi acquis une deuxième langue étrangère, en plus de celle qu'ils passent à l'oral. Cela peut expliquer que 15 des 162 candidats ayant choisi cette option aient obtenu des notes égales ou supérieures à 17, pouvant aller jusqu'à 20.

B – Epreuves orales

Epreuve orale d'admission : « Questions internationales »

Pour citer les termes mêmes des interrogateurs, « la palette des questions possibles en questions internationales est large, aussi le jury ne s'est-il pas attaché à rechercher une culture encyclopédique, mais bien plutôt à des réflexes, des repères, du bon sens, de la mise en perspective, de la clarté, de la structuration des informations, ainsi qu'à une réflexion personnelle ».

« Dans l'ensemble le niveau des candidats en relations internationales est correct », avec cependant des « disparités de niveau très manifestes », qui « ont conduit à adopter une politique de notation comportant un très large éventail de notes ». Le jury a observé qu'« à l'exception d'une dizaine d'entre eux, les candidats étaient « bien préparés » au sens qu'ils avaient manifestement travaillé les questions classiques correspondant aux sujets posés, et ont pu faire des présentations parfois brillantes sur ces thèmes », mais qu'« ils ont été mis en difficulté par les questions de culture internationale, de réflexion, voire même de mise en perspective de l'actualité internationale ». Selon les examinateurs, « le format de l'entretien, qui permet de sortir du sujet de l'exposé, est particulièrement adapté pour déceler ces candidats dont l'excellence est due principalement à la qualité de leur formateur. »

La ligne de partage a été ainsi tracée par les interrogateurs : « Nombreux sont les candidats qui ont de solides connaissances, les organisent et appliquent du bon sens pour réagir aux questions qui leur sont posées. Rares sont ceux qui ajoutent à cela un avis personnel, une réflexion, une hauteur de vues, et un goût pour la complexité et l'interdisciplinaire, qui départagent les bons des excellents candidats. »

Les interrogateurs ont regretté que « la majorité – mais heureusement non la totalité – des candidats pose sur l'actualité un regard de pure observation « en deux dimensions », sans aucun jugement de valeur, dépourvu de recul, de mise en perspective, de commentaire et d'exemples. Ce regard, dépassionné dans le meilleur des cas, réaliste voire cynique dans certains autres, s'est révélé troublant pour le jury » à différentes reprises.

Si le jury « a constaté une assez bonne maîtrise émotionnelle de la plupart des candidats, qu'explique peut-être, en partie, une réelle absence d'engagement sur les questions internationales », il a tenu à relever le « déficit d'assurance et de confiance en elles de la majorité des jeunes femmes entendues ». Il a été expressément souhaité par les interrogateurs « que les instituts et les centres de préparation prennent en compte ce problème pour délivrer aux jeunes hommes comme aux jeunes femmes intéressés une formation à la prise de parole en public qui permette de combler en tout ou partie ce déficit de confiance et de s'exprimer avec force et conviction ».

Epreuve orale d'admission : « Finances publiques »

Les interrogateurs ont relevé que, là encore, « à quelques exceptions près, les candidats ont de bonnes connaissances dans le domaine des Finances publiques. Ils ont su traiter le sujet qu'ils avaient tiré et répondre à des questions plus larges que leur sujet ».

Les membres du jury chargés de l'interrogation de finances publiques ont indiqué avoir cherché « à apprécier et évaluer lors de la discussion, certes les connaissances des candidats, mais aussi la *compréhension* des institutions et des mécanismes relatifs aux Finances publiques, notamment dans leur environnement économique, politique et historique. » Sur ce dernier point, ils ont déploré chez les candidats une « méconnaissance de l'histoire même récente des finances publiques, ainsi que de l'évolution du droit et de la pratique », ainsi que « l'incapacité d'établir un lien entre leurs connaissances et la réalité ou la vie quotidienne à laquelle elles correspondent. »

« A quelques exceptions près, les candidats ne sont pas parvenus à trouver une vraie problématique et à la développer autour une architecture pertinente », mais « quelques candidats (es) ont réalisé une excellente prestation, parfois sur un sujet particulièrement difficile ». C'est pourquoi « il a été fait le choix d'ouvrir l'éventail des notes depuis des notes très basses (3 - 5) jusqu'à des notes très hautes (17 - 18). »

Epreuve orale d'admission : option « Questions relatives à l'Union européenne »

Les interrogateurs ont observé que le niveau moyen des candidats était bien meilleur lors de l'épreuve d'admission qu'à l'écrit, notamment en ce que la plupart possèdent à ce stade le socle de connaissances, notamment juridiques, qui pouvait faire auparavant défaut. En outre, dans la plupart des cas, les candidats sont parvenus à organiser un plan autour de leurs connaissances. Un soin particulier a été en outre apporté à la forme, tant la gestuelle que l'expression semblant avoir fait l'objet d'une préparation approfondie.

Si les interrogateurs ont entendu souligner qu' « en général les candidats savent de quoi ils parlent, possèdent le contenu « scolaire » de la matière et l'exposent avec sobriété, quelquefois efficacité, en revanche, à deux ou trois exceptions près, ils ne délivrent pas de « message » ». Ils ont regretté « leur réticence à utiliser les intitulés de leurs sujets (quelquefois formulés expressément à la forme interrogative) pour poser des problématiques, émettre des réflexions, se « brancher » sur l'actualité. Lorsqu'une excursion est tentée en terrain non scolaire, elle est assez conventionnelle (phrase introductive, mot ou « bon mot » de conclusion), ce qui ne permet pas d'apprécier l'agilité intellectuelle du candidat, sa connaissance des contextes sociaux, économiques et même politiques ».

Ils ont aussi regretté « l'ignorance, malheureusement presque systématique, du cadre géographique et territorial de l'Europe (de l'Union européenne) », même si, « vu l'étendue de cette lacune, le jury a pris le parti de ne pas la sanctionner excessivement » : « cependant, il convient d'appeler l'attention sur le fait que l'approfondissement des politiques communes et leur imbrication toujours plus forte avec les politiques nationales (aménagement du territoire, grands réseaux, politiques sociales et de cohésion, développement durable, etc...) rendent nécessaire l'acquisition de connaissances économiques et géographiques de base sur notre pays comme sur ses voisins. Qu'il s'agisse d'agriculture, d'énergie, de transports, de convergence économique et sociale ou de cohésion territoriale, les candidats possèdent quelques fondamentaux théoriques (cadre juridique, cadre institutionnel, repères budgétaires, jurisprudence de la CJCE, chronologie de base), mais très peu de connaissances des réalités auxquelles ces politiques sont réputées s'adresser. De même est-il absolument nécessaire de faire le lien entre les développements de l'Union européenne (institutions, politiques communes) et les faits politiques majeurs survenus / ou qui surviennent dans chacun des Etats membres qui la composent. » « Alors que les candidats ont visiblement cherché à combler les lacunes signalées par un précédent rapport du jury ENA en droit communautaire (connaissance de la jurisprudence), il leur reste donc à travailler leurs connaissances en matière de géographie physique, territoriale et économique des pays qui composent l'Union européenne. A défaut c'est la crédibilité même de leur investissement dans le domaine des questions européennes qui est en jeu ».

« Il est dommage de ne pas savoir quels sont les pays les plus pauvres de l'UE (PNB/hab), ou bien dans quelle mesure les intérêts stratégiques de l'Allemagne et de la Pologne divergent en matière d'approvisionnement énergétique, ou bien encore ce que sont les relais d'une candidature de la Turquie à l'adhésion à l'Union européenne au sein de celle-ci » et, d'une façon plus générale, que « la connaissance des Etats membres soit si insuffisante :
– ainsi du positionnement politique de ces Etats et de leurs contributions spécifiques respectives au projet européen,
– ou de la diversité des situations « objectives » : niveaux de richesse (valeur absolue et relative), étendue, frontières, composition ethnique, potentiel productif, richesses naturelles, coopérations transfrontalières, etc... »

Aussi ont-ils souhaité que soit rappelée aux candidats la nécessité de :
– « se tenir informés de l'actualité européenne (grands débats au Parlement européen, programme de la présidence, programme de la Commission),
– « d'acquérir une connaissance plus fine de « l'histoire de l'Union européenne » (notamment connaissance des quelques grandes personnalités européennes et de leur action)
– « de s'interroger sur les grands enjeux de la construction européenne : enjeux internes (croissance économique, identité européenne³, défis linguistiques⁴), enjeux globaux (l'Europe dans le monde global, l'Europe en tant qu'organisation régionalisée exemplaire, l'Europe en tant que moteur impulsant des politiques globales collectives, etc...). »

Les interrogateurs ont également regretté que « les rapports de force, les dynamiques politique et administrative à l'oeuvre soient imparfaitement connues ». Leur constat, en forme de regret, est que « certains candidats ne semblent d'ailleurs pas soupçonner que les « textes » ne

³La question de la citoyenneté européenne est traitée sous un angle essentiellement juridique : les restrictions au libre établissement ou les inégalités de richesse ne sont pas analysées comme autant d'obstacles à une citoyenneté *commune*

⁴lorsque les candidats relèvent la domination de l'anglais comme langue de travail et langue de contact au sein de l'UE, ils n'en tirent pas de conclusions personnelles sur les objectifs/moyens déployés par la France en matière de politique linguistique

préjugent pas de « pratiques », qui méritent tout autant leur attention. Les candidats privilégient les connaissances statiques sur les connaissances dynamiques, soit le mode et la procédure de décision sur la préparation et la négociation de celle-ci. Cette approche est excusable dans la mesure où les intéressés ne sont pas encore des praticiens, mais on ne peut manquer de relever un décalage entre une connaissance approfondie, dans certains cas virtuose, de la jurisprudence de la CJCE, et une méconnaissance du fonctionnement concret du triangle institutionnel de l'UE (relations Conseil/Commission/Parlement). »

« Le droit de la concurrence (données générales, contrôle) et la politique extérieure commerciale ont en général fait l'objet d'un investissement conséquent de la part des candidats. Mais, dans ces domaines, la réalité des mouvements et des intérêts économiques en jeu passe visiblement après la connaissance des « grands principes ». »

En synthèse, les interrogateurs ont relevé que « la tendance à une certaine « abstraction » est notable, aux dépens d'une véritable intelligence des problèmes posés. »

Epreuve orale d'admission : option « Questions sociales »

Là encore, les interrogateurs ont tenu à « signaler la bonne tenue d'ensemble des candidats auditionnés ». « 10 à 20% des candidats ont réalisé des auditions remarquables, non seulement au regard des connaissances mobilisées mais aussi de la capacité à nourrir leur propos d'une argumentation précise et d'exemples bien choisis. »

Les interrogateurs ont été cependant sensibles au fait que certaines candidates « étaient beaucoup moins à l'aise à l'oral, révélant un manque certain dans la prise de parole lors de leur formation universitaire. »

Mis à part quelques rares cas de vraies difficultés à répondre au sujet posé, « le manque essentiel des autres candidats tient à leur difficulté à se détacher des connaissances accumulées » et à « développer des argumentaires nourris et librement organisés ».

Epreuve orale d'admission : « Entretien avec le jury »

Lors de cette épreuve d'entretien, le dialogue mené avec les candidats puis les discussions souvent denses entre les membres du jury ont cherché à apprécier, de la façon la plus objective possible, les aptitudes des candidats plutôt que leurs connaissances. Telle qu'elle est définie par les règles d'organisation du concours, l'épreuve d'entretien doit en effet « apprécier la personnalité et les motivations » des candidats. Encore faut-il, pour discerner et évaluer leurs qualités intellectuelles mais aussi humaines, préalablement s'accorder sur celles qui apparaissent les plus importantes pour un haut fonctionnaire, par delà la diversité des métiers qu'il pourra être appelé à exercer concrètement. Il nous a semblé que, entre autres qualités, étaient importants, quelque soit le métier exercé plus tard, le souci concret des citoyens, le respect d'autrui, la capacité d'adaptation au changement, voire la créativité, la franchise, le courage, ou encore la capacité à se remettre en cause notamment. Inversement, les manifestations d'arrogance ou les réflexes par trop technocratiques devaient être autant que possible détectés et évités. Le jury a cherché en tout cas à bien marquer que l'image de brio futile qui fut autrefois attachée au « grand oral », de façon d'ailleurs souvent injuste, n'est plus de nos jours qu'une plaisanterie datée.

Pour éviter ce travers, il faut bien sûr que les membres du jury bénéficient eux-mêmes d'une certaine pratique de l'entretien de recrutement, ou qu'ils y soient formés. Certains membres du jury avaient exercé diverses fonctions telles qu'ils en avaient acquis une assez large pratique. Le jury a en outre bénéficié d'une formation de trois demies journées pour lui apprendre à mieux détecter ces qualités ou ces défauts dans le temps relativement court de l'épreuve.

Si cette épreuve est brève en soi, ses 45 minutes paraissent pourtant manifestement fort longues à nombre des candidats, surtout -curieusement peut-être- parmi les plus âgés (alors que certains, parmi les plus jeunes, semblaient regretter qu'elle soit déjà finie). La plupart des candidats trahissent un état de fatigue et d'anxiété extrêmes dès le moment où ils entrent dans la salle, se détendent ensuite progressivement mais en sortent finalement physiquement et nerveusement épuisés, malgré tous les efforts de courtoisie et d'attention que nous avons faits -ou peut-être à raison même de l'attention que nous leur avons portée et du caractère très ouvert du dialogue que nous avons cherché à établir, qui ont pu apparaître comme autant de pièges à quelques uns...

Pourtant, malgré ce fréquent handicap de fatigue dû sans doute à l'accumulation d'un grand nombre d'épreuves dans un temps très court, un grand nombre des candidats nous ont fait une très bonne, voire excellente impression, de par leur ouverture d'esprit, leur fréquent recul critique, leur volonté affirmée de faire ou de servir, la diversité de leurs centres d'intérêt et, au risque de paraître naïf en l'écrivant, leurs apparentes qualités de générosité, d'enthousiasme - parfois d'ailleurs un peu insistant, de compréhension d'autrui, voire d'empathie et parfois enfin d'humour. Certes, beaucoup des candidats avaient préalablement siégé dans le public admis à assister aux épreuves orales ou avaient bénéficié des notes prises par un public particulièrement assidu tout au long du déroulement des épreuves des trois concours et ils savaient quelles étaient les qualités que nous recherchions tout particulièrement. Quelques uns d'entre eux ont clairement cherché à nous offrir leur meilleur profil sur tous les points dont ils avaient noté l'importance à nos yeux. Cela a parfois conduit, en particulier à l'occasion de l'exposé de 10 minutes au maximum qui ouvre l'épreuve, à une présentation si convenue, voire si artificielle, qu'elle ne pouvait alors que se retourner contre le candidat.

Cette épreuve d'entretien doit certes se préparer (ne serait-ce que pour éviter que certains candidats répondent aux différentes questions par quelques monosyllabes seulement, jusqu'au point où la plupart des membres du jury préfèrent renoncer à pousser plus loin le dialogue), mais jusqu'à un certain point seulement. Cela dit, il n'est pas facile, ni pour les candidats, ni pour les membres du jury, d'échapper aux pièges du convenu et de se renouveler dans une certaine authenticité.

Certes, il est relativement aisé d'éviter ce qui n'est que « marqueurs sociaux ». Pour prendre un exemple très simple, il a été décidé de ne pas pénaliser l'emploi par quelques candidats d'une formule telle que « Au revoir M'sieurs Dames » au moment de quitter la salle où se tenait le jury. Pour le candidat dont l'un des parents tient un petit commerce où les clients se saluent ainsi, il n'y a rien que de très naturel dans cette formule de politesse. Il suffirait que quelqu'un lui dise un jour qu'elle n'est pas en usage tant dans les réceptions mondaines que dans les réunions de travail de la haute fonction publique pour qu'il cesse aussitôt de l'employer. Encore faut-il qu'il ait cette chance...

En revanche il n'est pas simple pour les membres du jury de ne pas céder à quelques préjugés plus ou moins inconscients, à quelques attentes dites ou non dites conduisant à privilégier les candidats qui leur ressemblent (ou à l'inverse à les repousser inconsciemment comme une

sorte de miroir trop ingrat). La collégialité est à cet égard une grande chance, si du moins la composition du jury est suffisamment diversifiée.

S'il était décidé à l'avenir d'y intégrer des responsables des ressources humaines des secteurs public et éventuellement privé, ces derniers devraient même sans doute être plusieurs au sein d'un même jury pour l'épreuve d'entretien, tant la parole de praticiens ayant une grande expérience des entretiens de recrutement pourrait, au moins dans un premier temps, avoir une influence déterminante sur les autres membres du jury ayant moins de pratique à cet égard. Elle pourrait aussi avoir un effet d'entraînement, sans aucun doute heureux à la longue si elle permettait de mieux éviter les différents biais qui peuvent fausser le jugement, sans retomber dans le travers facile des questions de connaissances et de culture générale qui ne sont d'ailleurs souvent qu'apparemment objectives.

2 – Le concours interne

A - Les épreuves écrites (admissibilité)

Première épreuve d'admissibilité : « Droit public »

La note sur dossier avait un caractère « pratique » à travers une mise en situation qui supposait de lire attentivement l'intitulé du sujet. C'était en effet à travers la grille de lecture donnée par les questions posées qu'il fallait analyser chaque document du dossier. Dans ce sujet, la solution aux différentes questions n'était en outre pas évidente ; certains candidats proposant des solutions opposées ont eu de bonnes notes dans la mesure où ils avaient répondu à toutes les questions en se justifiant. En revanche il ne faut pas tenter de « ruser » en évitant de répondre à toutes les questions posées ; l'absence de réponse à une question est évidemment sanctionnée. Il faut également clairement prendre parti après s'être justifié. Si on a un véritable doute, on peut et même on doit le mentionner.

Les correcteurs ont regretté la fréquente absence de connaissances personnelles ou de mise en lumière originale des documents, trop de copies étant en effet plus proches de la paraphrase, plus ou moins habile, que de l'analyse documentée.

La présentation des copies était pour la très grande majorité d'entre elles, correcte sur la forme. La quasi-totalité des copies ont utilisé à bon escient la méthode du plan apparent. Il paraît cependant utile de rappeler que les points d'exclamation n'ont pas leur place dans une note administrative. Enfin il n'est pas apparu admissible de se tromper dans des dates ou dans des intitulés de textes ou de jurisprudence alors que les documents permettant d'éviter ces erreurs étaient fournis.

Deuxième épreuve d'admissibilité : « Economie »

Les candidats devaient rédiger une note, à partir d'un dossier, sur la possibilité de résurgence de l'inflation dans les prochaines années. Le niveau d'ensemble des copies est apparu décevant pour un économiste, la plupart des candidats tentant de faire face au sujet uniquement par leur capacité à lire et traiter un dossier consistant, qu'ils paraphrasent avec plus ou moins de bonheur. Bien peu se sont révélés capables d'une mise en perspective et d'une explication des chiffres, des concepts et des arguments utilisés présents dans le dossier.

Un nombre trop restreint de copies a fait référence aux débats sur l'efficacité de la politique monétaire dans le policy-mix ou a fait la distinction entre un choc d'offre et un processus inflationniste et bien moins encore relèvent que les politiques à mettre en œuvre différent selon que la hausse des prix relève de l'un ou de l'autre. Une poignée des candidats seulement semble au fait des raisonnements des analyses économiques contemporaines.

Les correcteurs ont souligné, que même s'il « est entendu qu'il ne s'agit pas d'une épreuve pour économistes, il n'en demeure pas moins qu'il est inquiétant que les futurs administrateurs de l'Etat aient une compréhension si faible des mécanismes économiques et des moyens intellectuels par lesquels s'appréhendent tant les défauts des marchés (qu'ils auront, pour certains, pour mission de compenser ou de limiter) que les défauts et impasses possibles de l'action publique (qu'ils ont mission de rendre la plus efficace et la plus équitable possible). »

Troisième épreuve d'admissibilité

Le sujet était ainsi libellé : « Avec bientôt deux siècles de recul, que pensez-vous de la citation de Jules Michelet (1831) : 'avec le monde a commencé une guerre qui doit finir avec le monde, et pas avant : celle de l'homme contre la nature' ? » Un dossier était mis à la disposition des candidats.

Les bonnes copies sont celles qui ont traité le sujet et qui ont montré des connaissances philosophiques, historiques, scientifiques ou/et artistiques étayant une réflexion plus ou moins poussée. L'originalité de la pensée a été récompensée. Trop de candidats cependant ont cru répondre au sujet en traitant principalement, voire exclusivement du développement durable, et parfois en donnant une telle priorité à la protection de la nature, des animaux, etc. qu'ils en venaient à ne pas même évoquer les difficultés pouvant en résulter pour leurs concitoyens accusés de ne pas assez vite sacrifier leur confort.

A quelques exceptions près, les copies ont été formellement bien présentées, le plan suivi apparaissant clairement. Le style était, quant à lui, trop souvent médiocre, ce qui a rendu la lecture de certaines copies pénible tant il était difficile de comprendre ce que voulait exprimer le candidat. Si toutes les bonnes copies ne sont pas nécessairement rédigées de façon brillante, une copie mal rédigée par un candidat qui ne maîtrise pas la langue écrite ne peut avoir la moyenne.

Quatrième épreuve d'admissibilité : option « Questions sociales »

Les candidats devaient rédiger une note dressant un bilan des avantages et limites de la politique tendant, en matière de protection sociale, à « responsabiliser » les bénéficiaires.

Quatrième épreuve d'admissibilité : option « Questions relatives à l'Union européenne »

Le sujet portait sur la participation des collectivités territoriales au processus décisionnel de l'Union européenne.

Les correcteurs ont entendu souligner que « l'exercice demandé était une note au ministre, et non une note de synthèse ». Or, c'est une note de synthèse qui a été réalisée par environ 60% des candidats. « Ces « notes de synthèse » n'ont jamais dépassé le 8/20. Pour les autres copies (environ 40%), la partie « proposition au ministre », qui est la plus attendue, a dans

l'ensemble été d'un niveau honorable ». Ils suggèrent « une meilleure coordination entre les intervenants dans les prép-ENA et les anciens membres du jury ENA », puisqu'ils ont constaté un fort « décalage entre ce qui est attendu (note au ministre) et ce que les candidats préparent (note de synthèse) ».

Les correcteurs s'alarment aussi de ce que « les connaissances générales en droit de l'Union européenne sont d'un niveau désespérément bas », alors même que le sujet ne concernait que des questions purement institutionnelles et non matérielles : « Le droit de l'Union, ses institutions, ses principes juridiques et politiques fondateurs, ses procédures décisionnelles ne sont pas maîtrisées par les candidats ». « Un des facteurs explicatifs », selon les correcteurs, « réside dans le fait que le droit communautaire est relégué au rang de 'questions ' ». Or, soulignent-ils, « ce sont des hauts fonctionnaires de l'État qui sortiront de l'ENA dans quelques années et qui devront pour certains d'entre eux contribuer à défendre les intérêts de la France dans l'Union... Une parfaite connaissance de ses mécanismes et de son droit tant institutionnel que matériel est évidemment indispensable ».

5ème épreuve d'admissibilité : option « Gestion des administrations centrales et des services déconcentrés de l'Etat »

Alors que cette option semble destinée aux candidats ayant une expérience de l'administration générale, agents en poste dans les ministères, à l'échelon central ou déconcentré, les correcteurs considèrent que « la maîtrise des concepts fondamentaux de l'organisation administrative et des modes de gestion publique semble faire défaut chez une proportion élevée des candidats ».

Selon les correcteurs, « le flou et l'approximation caractérisent le plus souvent l'emploi du vocabulaire juridique, dans un voisinage permanent avec le contre-sens ». « Le dossier est trop souvent exploité de façon superficielle, les documents sont paraphrasés sans que soient extraits les éléments importants pour le traitement du sujet. L'effet de mode (références à plat à la LOLF, à la RGPP, aux audits de modernisation) tient lieu de réflexion personnelle, les lieux communs les plus éculés de la doxa administrative tenant presque toujours lieu de jugement critique ».

Ils ont déploré que, « bien que candidats au concours interne et disposant d'une expérience professionnelle préalable significative, la très grande majorité des candidats se révèle incapable de produire une copie proche de ce qu'est une note administrative, c'est-à-dire un document de forme et à finalités professionnelles. Le traitement du sujet reste de forme académique, sans égard pour la mise en situation que pose le libellé du sujet ».

5ème épreuve : option « Gestion des collectivités territoriales »

La majorité des candidats a su faire preuve de discernement dans la compréhension de la situation mais la dimension juridique de l'analyse l'a souvent emporté sur l'appréciation économique de l'opération ainsi que sur les considérations de bonne gestion au regard de la taille de la collectivité (6500 personnes). Seules les très bonnes copies ont su concilier ces éléments.

Il n'y avait pas de réponse unique à la question posée. Il fallait avant tout répondre à l'exigence de mise en situation, développer l'analyse préalable permettant de conduire à la solution proposée, prendre parti et argumenter son choix sans exclure la nuance. Les candidats ont su proposer, dans un premier temps, un diagnostic de la situation pour proposer des

scenarii dans un second temps. Toutefois, le nombre de candidats s'étant réellement mis en situation de proposer une position, qui pouvait être soumise à la décision de l'exécutif de la collectivité, reste limité.

Dans l'ensemble les candidats ont proposé des plans bien élaborés avec un souci de mise en avant de titres significatifs. Globalement, le style administratif et juridico-financier est assez bien maîtrisé, de même que l'orthographe. La finesse et les appréciations contextuelles bien senties sont plus rares et apportent un avantage comparatif indéniable au candidat.

5ème épreuve : option « Gestion des établissements publics »

5ème épreuve: option « Gestion du système éducatif »

Les copies ont répondu quasiment toutes à la question : « comment mieux accueillir les étudiants handicapés dans les universités ? », ce qui ne correspondait qu'à une partie du sujet. Elles sont beaucoup moins nombreuses à avoir proposé un plan d'action pour mobiliser toutes les ressources existantes.

Les meilleures copies se distinguent, outre leurs qualités formelles (plan, présentation), par quatre éléments :

- une bonne compréhension du cadre juridique et de l'articulation des textes (Loi de 2005, LRU, Code de l'éducation, charte Université-handicap, LOLF...) ;
- une bonne appréhension de l'organisation globale d'une université ;
- un descriptif sensé des difficultés des étudiants handicapés et des outils mis en œuvre pour les accueillir à l'université ;
- enfin et surtout, l'élaboration d'une note de situation, opérationnelle (et pas d'une note de synthèse des documents fournis sur le sujet), avec des solutions organisées, classées, hiérarchisées et de bon sens.

A contrario, les principaux défauts sont:

- une synthèse, plus ou moins aboutie, des textes montrant une insuffisante maîtrise des concepts, voire des ignorances notamment en matière budgétaire et comptable, alors que proposer un plan d'action sans prendre en compte l'aspect budgétaire est peu opérationnel ;
- un manque de réalisme dans la description des difficultés rencontrées par les étudiants handicapés et des solutions proposées : la diversité des handicaps par exemple est souvent ignorée, et par conséquent les solutions proposées sont peu concrètes ;
- une utilisation maladroite des données fournies dans le dossier : statistiques mal utilisées, contre sens sur les chiffres, etc.
- un manque de rigueur, de logique (traiter des aspects pédagogiques sous le seul angle des examens sans réfléchir au cursus, exposer la stratégie et les objectifs après les choix opérationnels retenus, ne traiter de l'accessibilité aux locaux qu'en dernier lieu)

La majorité des copies fait l'objet d'une présentation de bonne qualité. Beaucoup de candidats auraient cependant gagné à élaguer leur texte. Il n'est pas utile de commencer chaque phrase par « Il convient » ou d'ajouter au « Par conséquent » un « donc » (ou inversement).

B – Epreuves orales

Epreuve orale d'admission : « Questions internationales »

La discussion avec les interrogateurs a été ouverte et les candidats ont pu, dans l'ensemble, montrer leur capacité à réagir sur des sujets divers. Les meilleurs candidats sont ceux qui ont non seulement une bonne connaissance des sujets, y compris dans leur dimension historique, mais aussi une réaction constructive lors de mises en situation. La plupart des candidats ont cependant montré un niveau de connaissances scolaire, pas toujours complètement maîtrisé lors de leur application dans des cas pratiques. Le niveau d'un quart des candidats était très insuffisant (manque de culture générale, qu'une lecture de la presse aurait pu combler, incapacité à gérer le temps de l'exposé).

A l'exception de la première tranche des candidats, les notions de base du droit international sont en général assez mal maîtrisées (droit des traités, droit de la responsabilité internationale, règlement pacifique des différends, juridictions internationales, protection diplomatique et consulaire). La mise en perspective historique ou contextuelle est également assez peu développée.

Les interrogateurs ont observé que « des erreurs (phrases répétées par plusieurs candidats) étaient visiblement issues des manuels ou des cours de préparation ».

Epreuve orale d'admission : « Finances publiques »

Le jury de l'oral de finances publiques du concours interne s'est attaché à évaluer les candidats sur leur maîtrise des principes essentiels, d'une part, et sur leur connaissance des développements actuels, de l'autre. Quelques candidats ont fait preuve d'une maturité et d'une compréhension remarquables de la matière. Cependant, dans de trop nombreux cas, ils n'ont pas été capables de replacer leurs arguments techniques dans une perspective d'ensemble, ni de prendre en compte les conséquences pratiques de leurs connaissances théoriques. Par ailleurs, le jury a constaté de regrettables lacunes sur certaines parties du programme (administrations financières, principes comptables, fiscalité indirecte).

Les candidats gagneraient à prendre davantage de recul à l'égard de la matière en se donnant davantage de temps, en amont des écrits, pour assimiler leurs révisions. Ils devraient aussi s'attacher à avoir une connaissance directe, au moins très sommaire, des documents budgétaires et des organigrammes des ministères.

Enfin, il semblerait nécessaire d'actualiser l'arrêté du 13 octobre 1999 fixant les programmes des épreuves des concours d'entrée à l'École nationale d'administration, afin de prendre en compte les évolutions du droit, de la politique budgétaire et de l'organisation administrative.

Epreuve orale d'admission : option « Questions relatives à l'Union européenne »

Selon les interrogateurs, « l'impression générale qui se dégage est que les candidats ont des connaissances relativement correctes, le programme étant plutôt maîtrisé, mais leurs connaissances restent assez « scolaires » ». Or, notent-ils, « nous avons cru devoir évaluer les

candidats à l'aune de leurs futures responsabilités de haut fonctionnaires. Sur ce point, il nous est apparu que les réponses n'étaient pas d'une grande pertinence ».

En effet « l'Europe doit désormais être intégrée intellectuellement comme une réalité juridique et politique reposant sur des concepts précis et identifiés. Cet aspect ou cette réalité européenne ne semble pas toujours appréhendé à sa juste valeur par les candidats. Tout se passe, assez souvent, comme si l'Union européenne était à côté de la France (ou inversement) ». Les interrogateurs ont souhaité « insister énormément sur ce point : l'Union européenne c'est d'abord et avant tout du droit ; or, la partie juridique est assez mal maîtrisée. C'est particulièrement vrai pour les questions dites de droit matériel (libre circulation, services, etc.). C'est très regrettable, car dans l'administration active française, lesdits sujets prennent systématiquement la forme de questions juridiques. ».

Par ailleurs, les interrogateurs ont « relevé quelques « tics » de connaissances. Les mêmes fiches de préparation, les mêmes cours dispensés par les mêmes intervenants depuis longtemps font que chaque année les candidats se réfèrent aux mêmes formules, aux mêmes personnalités européennes, avec parfois peu de réflexion de fond ou sur les dites formules (déficit démocratique, transfert ou abandon de souveraineté, primauté absolue...). »

Epreuve orale d'admission : option « Questions sociales »

Epreuve orale : « Entretien avec le jury »

L'épreuve d'entretien avec le jury permet d'apprécier la personnalité et les motivations des candidats à travers, en particulier, la valorisation de leurs expériences professionnelles. Ces dernières sont ici évidemment plus riches et nombreuses que les stages effectués par les candidats du concours externe et elles donnent ainsi lieu à un dialogue nourri entre le candidat et le jury. L'entretien n'a donc guère l'occasion -encore moins que pour le concours externe- à dériver vers des questions de connaissances ou de simple brio intellectuel. Ce qui a été relevé pour l'épreuve d'entretien du concours externe vaut ainsi a fortiori pour le concours interne.

Le jury s'est cependant d'autant plus étonné que cette épreuve ne bénéficie que d'un coefficient proportionnellement moins important au concours interne qu'au concours externe (son coefficient est de 6 dans les deux cas, mais sur un total de 16 aux épreuves orales et de 34 pour l'ensemble des épreuves d'admissibilité et d'admission pour le concours externe, alors que le total des coefficients est de 19 pour les épreuves orales et de 39 pour l'ensemble des épreuves d'admissibilité et d'admission pour le concours interne). Si une différence devait être faite à cet égard entre les deux concours, valoriser davantage l'épreuve d'entretien pour le concours interne serait plus logique que de lui accorder une place moindre qu'au concours externe.

3 – Le troisième concours

A - Les épreuves écrites (admissibilité)

Première épreuve d'admissibilité : « Droit public »

La note portait sur les instruments juridiques de la commande publique. Malgré son apparente technicité, le sujet pouvait être traité à partir des éléments réunis dans le dossier et il revenait essentiellement aux candidats de les ordonner et de les analyser afin d'aboutir à des propositions concrètes et opérationnelles.

Sur le plan formel, il a été déploré par les examinateurs qu'un nombre non négligeable de copies ait été illisible ou presque. En revanche, l'orthographe et l'expression sont apparus globalement bien maîtrisés bien que le style ait été parfois inadapté à ce type d'exercice et que le vocabulaire ait manqué souvent de rigueur juridique. Beaucoup de candidats formulent des phrases longues et complexes qui brouillent la clarté de la démonstration alors qu'il ne faut pas hésiter à adopter un style simple et à aérer la présentation.

L'introduction, qui doit être brève pour une telle note, peut se borner à rappeler le contenu de la commande et à annoncer le plan, avec éventuellement quelques éléments de contexte très succincts. La conclusion quant à elle n'est pas indispensable mais peut rappeler très brièvement au commanditaire l'option à privilégier. Certaines copies ont fait le choix de ne pas proposer de plan apparent. Si ce choix n'est pas en lui-même critiquable, il convient de rappeler qu'une note ne peut pas se résumer à un inventaire d'idées désordonnées. Un plan précis et cohérent, qu'il soit explicite ou implicite, doit sous-tendre la réflexion.

Sur le fond, il est apparu surprenant que nombre de candidats aient semblé ne pas posséder les fondamentaux du droit public, ignorant, par exemple, ce qu'est la gestion en régie ou ne faisant que très vaguement la différence entre un marché public, une délégation de service public ou un partenariat public-privé. De la même façon, les candidats n'ont pas semblé très au fait des dernières évolutions du droit de la commande publique, ce qui a sans doute rendu plus difficile et plus longue l'analyse de certains documents récents.

Les correcteurs tiennent à rappeler que « l'objet de la note est de permettre au commanditaire de prendre une décision en exposant et analysant les différents choix qui s'offrent à lui. Trop de copies se bornent à décrire un état du droit sans présenter concrètement quelles options devraient être écartées ou retenues au regard du projet envisagé et pour quelles raisons. A la seule lecture de la note, le décideur doit être en mesure de réaliser un choix éclairé. »

Deuxième épreuve d'admissibilité : « Economie »

Les candidats devaient rédiger une note sur la pertinence des mesures proposées par le Forum de Stabilité Financière (FSF) pour pallier les dysfonctionnements des systèmes bancaire et financier.

Sauf à de rares exceptions, les copies sont apparues de bonne qualité du point de vue formel, avec un plan clair servi par un bon niveau de langage et peu de fautes d'orthographe.

L'analyse critique des propositions du FSF n'a été traitée de façon pertinente que par quelques candidats mais leur a alors permis d'obtenir de bonnes notes. Les candidats qui ont

su restituer les mécanismes de la crise financière et présenter les propositions du FSF avec quelques éléments d'analyse ont obtenu une note moyenne. Les copies qui témoignaient de manques de fond sur les mécanismes de la crise ont été notées en dessous de la moyenne.

Troisième épreuve d'admissibilité

Le sujet de la composition portait sur le sujet suivant : « l'Etat, gardien de la mémoire ? »

Le jury a noté que rares étaient les copies à être dévalorisées par un style ou une orthographe peu rigoureux. En revanche les quelques copies qui témoignaient de sérieuses, et non fortuites, lacunes en orthographe ont été sanctionnées à la notation. Si la forme de l'exercice est généralement assez bien maîtrisée, il subsiste encore des copies où le jury n'a pu distinguer clairement ni plan, ni annonce de plan identifiables.

Quelques candidats pensent pouvoir utiliser sans limite de multiples et parfois fort complètes citations à leur profit. Le jury a pu remarquer que certaines d'entre elles pouvaient être d'un usage quasiment polyvalent quelque soit le sujet posé...

Il a été regretté que la grande majorité des candidats ne prenne aucune distance par rapport aux éléments contenus dans le dossier. Or, si le dossier fournit une série de repères, il ne donne pas un éclairage complet de la problématique à traiter. A ce titre il n'est attendu des candidats ni une synthèse – plus ou moins bien organisée- ni a fortiori une paraphrase du dossier.

A l'opposé, de rares candidats ont fait totalement abstraction du dossier pour disserter librement sur le sujet, sans doute confiants dans leurs propres réflexion et références. Le produit fini, pas nécessairement de mauvaise qualité, ne correspond pour autant pas à la nature de l'épreuve.

Certains candidats ont en revanche bien pris la mesure de l'exercice. Outre une exploitation correcte du dossier évitant la paraphrase, ces candidats se distinguent par leur lecture approfondie et parfois critique des documents. Les copies les mieux notées sont en effet celles qui ont su éviter le piège consistant à poser une problématique uniquement suggérée par les documents proposés. L'exercice ne consiste pas à illustrer par des connaissances les arguments contenus dans les textes proposés, mais à s'approprier le sujet pour en faire ressortir tout l'intérêt et le sens. L'exploitation des documents permet alors d'alimenter une réflexion personnelle nourrie d'exemples et de références dépassant le cadre national. Les références historiques ou prises dans l'actualité récente - à condition d'être judicieusement utilisées pour étayer une affirmation - sont apparues comme témoignant d'une capacité à argumenter. Le jury a également pu apprécier les propositions et solutions parfois suggérées par les candidats.

Quatrième épreuve d'admissibilité : option « Questions sociales »

Les candidats devaient rédiger une note, à partir d'un dossier, sur la pertinence des objectifs et des outils de la politique familiale en France.

Si l'expression est généralement correcte, quelques copies présentent des facilités d'expression qui témoignent d'un maniement insuffisamment rigoureux des notions utilisées en politique économique et sociale. Quelques copies ont été rédigées en style télégraphique,

ce qui est à écarter. De rares copies pèchent encore par l'absence d'annonce de plan claire. De nombreuses copies comportent cependant des « titres-synthèses » incompréhensibles, voire un alignement de plusieurs de ces « titres-synthèses » sans chapeau explicatif.

Quelques candidats ont voulu synthétiser leurs constats ou propositions sous formes de tableaux annexés. Si la démarche ne manquait pas d'intérêt, elle fut trop souvent ruinée par la non pertinence des données présentées, l'absence de rigueur dans les classifications ou notions utilisées.

Alors que le dossier posait de façon documentée les principaux termes de la problématique, de nombreux candidats ont néanmoins exposé de façon trop détaillée les éléments techniques. L'exercice devient alors un inventaire fastidieux, un simple « copier-coller » ne laissant que peu de place à l'analyse et à un nécessaire recul. Plusieurs contresens ont été faits sur des notions de base qui apparaissent de ce fait comme non maîtrisées. Le jury a constaté que l'analyse se réduisait trop souvent à la formulation de concepts passe partout et que, malgré quelques louables tentatives, les propositions formulées ne se caractérisaient pas par leur réalisme, quand elles n'étaient pas contradictoires entre elles. Il a également été constaté que dans un nombre non négligeable de copies, les concepts élémentaires de la protection sociale n'étaient pas maîtrisés. Il semble surtout que trop nombreux soient les candidats à cette épreuve de questions sociales qui partent de l'idée que le dossier seul leur permettra de composer une copie suffisante ou encore qu'il suffit d'aligner des connaissances techniques.

Les correcteurs ont souhaité alerter les candidats et les centres de préparation sur la nécessité de dépasser les seules questions d'actualité sociale et les approches trop centrées sur les impacts des politiques sociales sur les finances publiques.

Quatrième épreuve d'admissibilité : option « Questions relatives à l'Union européenne »

Les candidats devaient rédiger une note, à partir d'un dossier, sur le cadre juridique de la politique européenne de santé au regard des libertés de circulation et des préoccupations qui en résultent pour la France.

Les correcteurs ont entendu marquer la spécificité de la nature de l'exercice, « *note sur dossier et non simple note de synthèse* » :

« Il est demandé aux candidats de ne pas se contenter d'une simple reprise des documents mais d'aller au-delà pour les appréhender avec un regard critique. Pour énoncer l'objectif de la note sur dossier, il faut l'entendre comme une note constituant une *aide à la décision*. Cela implique l'exposé des options se présentant au décideur avec, en cas de besoin, une classification de ces options (par exemple : option qui en l'état actuel du droit semble peu pertinente, peu vouée au succès ; option fragile mais défendable, option que l'on peut raisonnablement envisager comme susceptible de convaincre la Commission ou opposition entre argumentaire opérant et inopérant – il est toujours de bon conseil de ne pas inciter à la défense d'une position que l'on sait irrémédiablement rejetée par le juge et la Commission etc...). »

« Cela implique également que les documents ne soient pas tous pris « pour argent comptant ». Le dossier peut en effet contenir des documents « corporatistes » ou du moins orientés, qu'il faut savoir détecter. »

« L'aide à la décision impose également le développement d'un réel argumentaire: il est donc essentiel, pour traiter le sujet donné, de démontrer en quoi la réglementation française peut être constitutive d'une entrave à une liberté de circulation (il ne suffit pas de constater les procédures engagées contre la France mais il faut indiquer au décideur ce qui constitue une entrave et exposer les conditions auxquelles une justification peut être proposée). »

5ème épreuve d'admissibilité : option « Sociologie des organisations »

Les candidats devaient analyser un cas pratique relatif aux rôles des différents acteurs impliqués dans la politique de la ville et proposer des solutions.

La plupart des copies ont été bien présentées, avec un plan clair et précis, même si le style pêche parfois par l'adoption d'un ton haché, avec des phrases isolées les unes des autres et un enchaînement des idées qui n'est pas toujours explicite.

Certains candidats ont su maîtriser les outils de la sociologie des organisations et les mettre en application face à un cas concret assez complexe et fondé sur des témoignages bruts, ce qui était de nature à accroître la difficulté en raison de la masse d'informations à intégrer.

D'autres maîtrisent moins l'outil, voire pas du tout, ou, tout en révélant des connaissances théoriques plus ou moins développées, ne parviennent pas à les mettre en application en pratique et se laissent submerger par les informations sans les organiser de manière suffisamment claire pour parvenir à une analyse approfondie. Enfin certaines copies ne maîtrisent pas la matière et tentent d'échafauder une analyse à partir du sens commun, ce qui les rend très descriptives et peu analytiques, voire relevant de la simple paraphrase.

5ème épreuve d'admissibilité : option « Relations sociales »

L'épreuve reposait sur un dossier dense, composé essentiellement de documents présentant divers faits intervenus dans une entreprise et mettant en cause les relations sociales.

Sur le forme, il a été relevé peu de fautes d'orthographe, de grammaire et de syntaxe, celles-ci étant concentrées dans quelques copies. Le style est généralement soigné, seuls quelques candidats usant d'un style relâché.

Sur le fond, l'épreuve exigeait l'appréhension d'une situation sociale concrète dans une entreprise. Il a été regretté que certains candidats se bornent à réaliser une synthèse des documents, alors que l'épreuve est destinée à évaluer leur capacité à saisir les ressorts d'un événement mettant en cause les relations sociales en entreprise et à proposer des solutions à l'attention de la direction. Les bonnes copies ont été celles qui ont su proposer une analyse de cet événement et proposer des solutions cohérentes à l'attention de la direction des ressources humaines. Certaines copies ont appuyé leur étude de cas par des éléments juridiques ou stratégiques. D'autres ont évoqué des événements récents de l'actualité sociale pour souligner la pertinence de leurs propositions. Loin d'être hors sujet, ces références ont renforcé les propos des candidats. Ces candidats font montre aussi d'une connaissance du terrain qui leur permet de rédiger une note concrète et efficace.

Il apparaît à l'inverse que certains candidats n'ont pas réussi à bien appréhender le sujet du fait d'un manque de connaissances des relations sociales en entreprise, tant théoriques que

pratiques. Le rôle des différents acteurs leur échappe, de sorte que le sujet n'a pas été bien compris. Certaines copies témoignant d'un défaut même de connaissances élémentaires des relations sociales en entreprise, il semble que le choix de cette option par certains candidats ait été hasardeux.

5ème épreuve d'admissibilité : option « Gestion des collectivités territoriales et de leurs établissements publics »

Les candidats devaient rédiger une note, à partir d'un dossier, sur un projet de dispositif d'aide pour la mise en œuvre du droit de préemption des baux commerciaux.

Le niveau d'orthographe est apparu globalement bon, la qualité de l'expression souvent moyenne. La plupart des candidats proposent un plan simple et opérationnel, avec cependant des titres des parties et sous parties parfois trop longs et littéraires.

Sur le fond, les candidats s'appuient trop sur le dossier et font parfois de la paraphrase sans apporter d'éléments complémentaires issus de leurs connaissances et en offrant trop rarement une analyse personnelle du sujet ou des préconisations concrètes. La dimension de « gestion » a été souvent manquante, l'accent étant mis sur les seuls aspects juridiques du dossier, alors qu'il ne s'agit pas d'une épreuve de « droit des collectivités locales ». Il est vrai que le dossier pouvait y conduire, mais c'était un piège à déceler et à éviter.

5ème épreuve d'admissibilité : option « Gestion des entreprises »

Le style est apparu dans l'ensemble satisfaisant, la rédaction bien structurée, quoique parfois de façon trop scolaire.

Les correcteurs ont observé que les candidats témoignaient de connaissances en stratégie d'entreprise, mais qui n'étaient pas toujours bien employées. Les copies sont apparues manquer trop souvent de créativité et de recul sur les problématiques exposées.

B – Epreuves d'admission

Epreuve orale d'admission : « Questions internationales »

La grande majorité des candidats a fait preuve d'une culture assez satisfaisante sur les questions internationales. Cette impression globalement positive est cependant nuancée par certains tropismes :

- la culture est trop souvent journalistique, axée sur l'événementiel ;
- les analyses manquent de recul et de profondeur.

En outre, les candidats se perdent trop souvent dans des détails ou des exemples et oublient qu'il convient, au moins dans un premier temps, de construire leur propos sur des articulations simples et claires. Il apparaît nécessaire -ce qui a manqué à un grand nombre de candidats- de définir rapidement une problématique solide sur laquelle repose l'ensemble du propos. Les candidats confondent trop souvent idées et exemples. Or, l'exemple n'est qu'une illustration du propos. L'oral des questions internationales ne peut se résumer à la récitation de fiches, même très techniques et bien renseignées.

Par ailleurs il est fortement conseillé aux candidats d'opter pour une approche véritablement « internationale » qui ne se cantonne pas à la mention d'exemples tous localisés dans les mêmes régions. Parfois le tropisme culturel français est trop marqué, même au sein d'une question régionale comme la Méditerranée.

Outre la nécessité d'une approche problématisée, les candidats doivent dans leur préparation travailler sur les bases générales. Les grands cadres chronologiques sont parfois défaillants. Ainsi la mention fréquente des procès de Nuremberg et de Tokyo par les candidats s'avère délicate : trop souvent ces procès sont méconnus quant aux actes d'accusation ou aux participants. Sur un sujet comme le nucléaire, la connaissance de la mise en œuvre du programme nucléaire sous la IV^e République était attendue. Le jury rappelle enfin que le programme en histoire des relations internationales commence en 1918, que la décolonisation est également au programme. Ainsi des connaissances sur les traités, sur la fin de l'empire Ottoman, ou encore une chronologie assez fine sur la décolonisation font partie du socle minimum culturel attendu pour le concours.

Epreuve orale d'admission : option « Questions sur l'Union européenne »

Les candidats se sont efforcés de présenter leur exposé de manière structurée, ce qui est positif.

Si la méconnaissance des « fondamentaux » est relativement rare (méconnaissance de la structure de l'Union en piliers, des conditions d'application du droit communautaire), il a été observé que la faiblesse de nombre de prestations « tient à l'absence de recul sur la matière. En d'autres termes, les connaissances sont en général imprécises et approximatives de sorte que les candidats ne peuvent mener une analyse critique et personnelle de la question posée. La discussion avec les candidats conforte ce constat d'une maîtrise seulement relative du droit de l'Union européenne et de la Communauté. Il peut être aisément remédié à cela, et le jury ne peut que recommander aux futurs candidats de travailler les oraux au plus tôt dans leur préparation, afin de faire mûrir leur réflexion ».

Les interrogateurs ont souhaité également attirer l'attention des futurs candidats sur le second temps de l'oral, à savoir les questions: « il n'est pas rare en effet que cette seconde partie révèle la faible capacité des candidats à mener une discussion et à débattre, en particulier à être attentifs à l'existence de positions divergentes ». Or, cette capacité doit répondre aux « exigences attendues de futurs hauts fonctionnaires appelés à être en situation d'éclairer de manière neutre les décideurs ou de proposer des solutions pertinentes à la lumière des arguments en débat ».

Epreuve orale d'admission : option « Questions sociales »

Les interrogateurs ont formulé les observations suivantes : « Les candidats au 3^{ème} concours ayant par définition une large expérience professionnelle ou plus généralement une pratique effective des relations sociales prises au sens large, le jury pouvait attendre de ceux-ci tant des connaissances assez précises que des analyses ancrées sur le réel et pas uniquement générales ou trop théoriques. Or, à l'exception des quelques individualités qui maîtrisaient tant les connaissances que les enjeux réels sur les dispositifs exposés, les candidats n'ont pas témoigné en règle générale d'une possession du socle minimal technique ainsi que du recul pourtant requis à ce niveau de concours.

Le jury a ainsi pu constater que les définitions ou notions de base, les données chiffrées les plus communément utilisées étaient trop souvent ignorées alors même que les questions posées dans ce registre visaient le plus fréquemment à sécuriser les candidats sur des éléments que le jury pensait voir possédés par les candidats.

L'impression qui s'est parfois dégagée est celle d'un apprentissage rapide de fiches de synthèse standard. De nombreux candidats ont été désarçonnés dès lors qu'il leur était proposé des réflexions transversales à plusieurs domaines ou sont trouvés démunis lorsque le jury proposait des analyses sur des questions un tant soit peu hors des sentiers battus. »

Epreuve orale : « Entretien avec le jury »

L'épreuve d'entretien devant apprécier la personnalité et les motivations est particulièrement utile pour un concours ouvert à des hommes et des femmes disposant d'au moins huit années d'expérience pratique et souhaitant en quelque sorte « changer de vie », après un temps relativement long consacré à un mandat d'élu(e) ou passé comme salarié(e) du secteur privé.

Un seul entretien de 45 minutes est cependant court pour faire le bilan d'un tel parcours et apprécier la capacité du candidat à s'adapter aux exigences d'une nouvelle carrière dans la fonction publique. Ce qui a été relevé précédemment à propos de cette épreuve vaut certes ici aussi (voir plus haut à propos du concours externe). Il serait possible d'ajouter que, dans le cas où une nouvelle filière serait créée ou si le troisième concours était profondément réaménagé pour lui restituer sa finalité initiale d'ouverture de la haute fonction publique à des titulaires de mandats électifs, il serait sans doute utile de remplacer certaines épreuves techniques (prévues actuellement à l'écrit et à l'oral) par un deuxième entretien mené avec un jury autrement composé, pour apprécier de la façon la plus complète et diversifiée possible l'adéquation entre les aptitudes du candidat, compte tenu de son expérience, et son projet. Les « fondamentaux » en droit, en économie, en langues, etc... pourraient ensuite être acquis au cours de la scolarité à l'Ecole par des modules d'appui qui leur seraient spécifiquement destinés.

*

Non pas en conclusion, mais plutôt à titre de transition entre les concours 2008 et l'avenir des concours d'entrée à l'ENA, indépendamment même de leur éventuelle réforme à court ou moyen terme, il paraît important de souligner l'utilité d'une certaine continuité tant dans la responsabilité de l'organisation des concours au sein de l'Ecole que dans la composition des jurys, et cela précisément pour permettre un meilleur renouvellement des pratiques à chaque fois qu'elles le méritent. Le président des jurys 2007 avait été l'un des trois membres permanents des jurys de 2001, comme la présidente des jurys 2008 avait siégé dans les trois jurys de 2002. Cette expérience préalable est utile pour mieux éviter la répétition de certains travers ou pour veiller à remédier aux imperfections constatées précédemment, même si elle ne garantit pas, bien évidemment, contre toute erreur d'appréciation. Il va de soi qu'il est préférable que les mêmes candidats ne soient pas évalués deux fois de suite par les mêmes personnes au sein du déroulement d'un même concours ou même d'une année sur l'autre. En revanche il paraît bon que l'un des trois membres permanents des jurys puisse utiliser cette expérience pour en faire bénéficier les jurys des concours suivants, et cela sans attendre nécessairement six ans.